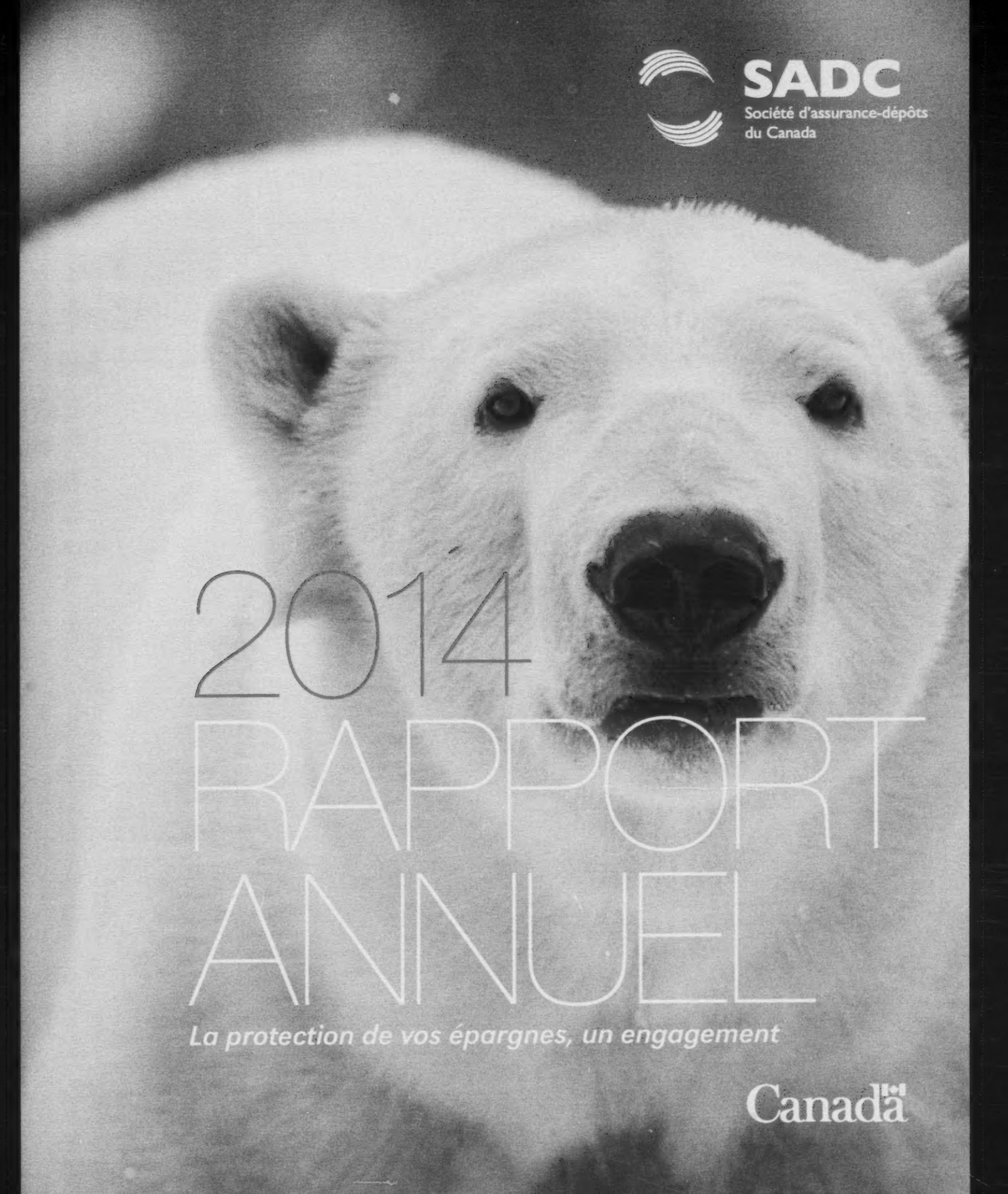

SADC
Société d'assurance-dépôts du Canada

2014 RAPPORT ANNUEL

La protection de vos épargnes, un engagement

Canada

Mandat de la SADC

La SADC protège les dépôts assurables effectués auprès des banques et des autres institutions financières membres de la SADC. Elle travaille pour les Canadiens en assurant leurs épargnes en cas de faillite de leur institution financière. Elle contribue aussi à la solidité du système financier canadien.

La protection de la SADC

Quels dépôts sont protégés ?

La SADC protège les dépôts assurables appartenant aux catégories d'assurance-dépôts ci-dessous jusqu'à concurrence de 100 000 dollars par catégorie, par déposant (somme du principal et des intérêts courus), et par institution membre :

- dépôts au nom d'une seule personne
- dépôts au nom de plusieurs personnes (dépôts en commun)
- dépôts en fiducie
- dépôts dans des régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER)
- dépôts dans des fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR)
- dépôts dans des comptes d'épargne libre d'impôt (CELI)
- dépôts destinés au paiement de l'impôt foncier sur des biens hypothéqués

En quoi consiste un dépôt assurable ?

Constituent des dépôts assurables :

- les comptes d'épargne et les comptes de chèques
- les dépôts à terme, comme les certificats de placement garantis (CPG) de cinq ans ou moins
- les mandats, les chèques de voyage, les traites bancaires et les chèques certifiés émis par des institutions membres de la SADC

Les dépôts doivent être effectués en dollars canadiens et être payables au Canada.

Les déposants doivent vérifier que les registres de l'institution membre de la SADC contiennent tous les renseignements requis pour que leurs dépôts bénéficient d'une protection distincte. (Consulter le site Web de la SADC, **www.sadc.ca**, pour en savoir plus).

Quels dépôts ne sont pas protégés ?

L'assurance-dépôts de la SADC ne protège pas tous les types de comptes ou de produits financiers. Par exemple, la SADC n'assure pas les fonds communs de placement, les actions et les dépôts en devise, y compris en dollars américains.

Contactez-nous

La SADC s'est engagée à sensibiliser les consommateurs à l'assurance-dépôts. Consultez notre site Web ou communiquez avec nous par la poste, par téléphone, courriel ou télécopieur :

Siège social
Société d'assurance-dépôts du Canada
50, rue O'Connor, 17e étage
Ottawa (Ontario)
K1P 6L2

Bureau de Toronto
Société d'assurance-dépôts du Canada
79, rue Wellington Ouest, bureau 1200
C.P. 156
Toronto (Ontario)
M5K 1H1

Service d'information sans frais :
1-800-461-SADC (7232)
Site Web : **www.sadc.ca**
Courriel : info@sadc.ca
Télécopieur : 613-996-6095

ISBN: CC391-1/2014F-PDF

État récapitulatif des données financières et statistiques

Exercices terminés le 31 mars	2014	2013	2012	2011	2010
Éléments tirés de l'état de la situation financière (en millions de dollars canadiens)					
Trésorerie et titres de placement	2 761	2 561	2 441	2 209	1 954
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	1 200	1 250	1 150	1 100	1 100
Résultats non distribués	1 569	1 316	1 294	1 113	858
Éléments tirés de l'état du résultat global (en millions de dollars canadiens)					
Produits tirés des primes	192	120	224	253	198
Produits tirés des placements	36	39	40	33	31
Charges d'exploitation	38	36	32	31	31
Augmentation (diminution) de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	(50)	100	50	–	300
Total du résultat (de la perte) global(e)	252	23	180	255	(102)
Institutions membres (nombre)					
Banques canadiennes et filiales	48	49	46	44	42
Sociétés et associations de fiducie et de prêt canadiennes	15	16	17	21	20
Filiales d'institutions financières étrangères	16	18	21	20	20
Nombre total d'institutions membres	79	83	84	85	82
Total des dépôts assurés[a] (en milliards de dollars canadiens)	665	646	622	604	590
Taux de croissance des dépôts assurés (en pourcentage)	3,0 %	3,9 %	3,0 %	2,4 %	15,2 %
Financement *ex ante* (en milliards de dollars canadiens)	2,77	2,57	2,44	2,21	1,96
Points de base des dépôts assurés	42	40	39	37	33
Employés permanents (nombre)[b]	110	102	99	96	96
Limite d'emprunt (en milliards de dollars canadiens)	19	19	18	17	17

[a] Les dépôts assurés sont calculés au 30 avril de chaque année. Les montants indiqués à l'égard des exercices se terminant le 31 mars ont donc été calculés au 30 avril précédent.

[b] Ces données correspondent au nombre d'employés permanents à temps plein à la fin de chaque exercice.

L'exercice 2013-2014

Rétrospective :

- Au 31 mars 2014, la SADC protégeait quelque **665 milliards de dollars** de dépôts auprès de 79 institutions membres.
- **Les institutions membres de la SADC ont continué d'enregistrer de solides résultats**. Dans l'ensemble, leur exercice 2013 s'est soldé par des bénéfices nets records. Malgré ces solides résultats, l'endettement des ménages et les prix potentiellement élevés de l'immobilier pourraient représenter un défi en cas d'augmentation du chômage ou des taux d'intérêt.
- La SADC a produit une **deuxième version des plans de règlement** à l'égard des six plus grandes banques canadiennes jugées, en mars 2013, d'importance systémique nationale (BISN).
- Nous avons signé un protocole d'entente avec la Federal Deposit Insurance Corporation aux États-Unis afin de **faciliter des règlements transfrontières**.
- Dans son rapport sur la stabilité du système financier du Canada, **le Fonds monétaire international émet des commentaires favorables à l'endroit de la SADC** ; il y applaudit l'étroite collaboration qu'entretiennent la SADC et le Bureau du surintendant des institutions financières pour élaborer les plans d'assainissement et de règlement des BISN canadiennes.
- La SADC a contrôlé la **conformité de ses institutions membres au *Règlement administratif de la SADC sur les exigences en matière de données et de systèmes***. Pratiquement toutes les institutions membres se conforment maintenant au Règlement. Ce règlement et des outils plus performants nous permettent de calculer en un week-end les dépôts à rembourser de toute institution membre qui ferait faillite.
- Pour contribuer à la stabilité financière, la SADC a poursuivi son programme de **sensibilisation du public**, qui repose sur des publicités imprimées et en ligne (moteurs de recherche notamment), la diffusion de vidéos Web et une application pour appareils mobiles permettant de calculer sa protection d'assurance-dépôts.

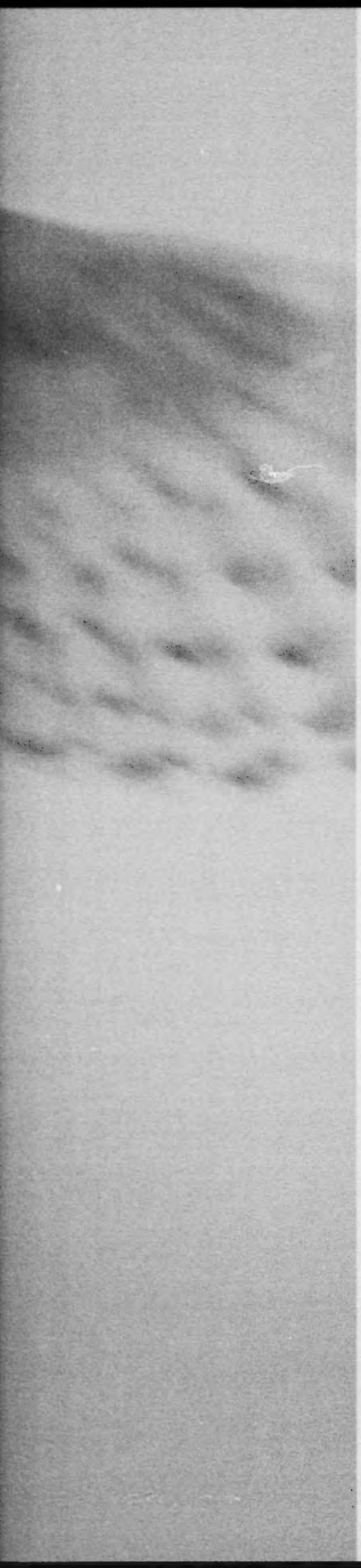

TABLE DES MATIÈRES

Message du président du conseil **4**

Message de la présidente et première dirigeante **6**

Partie un – Rapport de gestion **8**

Contexte d'exploitation de la SADC 9

Gouvernance et gestion des risques 10

Déclaration de la direction sur la gestion des risques de l'entreprise à l'intention du conseil d'administration 13

Institutions membres de la SADC 14

Rendement par rapport au plan 17

Fiche de rendement de la SADC – 2013-2014 à 2017-2018 20

Revue financière 24

À l'horizon 2014-2015 31

Partie deux – États financiers consolidés **36**

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers consolidés de la SADC 37

Rapport de l'auditeur indépendant 38

États financiers consolidés et notes complémentaires 39

Partie trois – Gouvernance de la Société **70**

Conseil d'administration 71

Comités du conseil 73

Honoraires des administrateurs 76

Haute direction 76

Répondre aux attentes à l'égard de la fonction publique 77

Glossaire **78**

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

La crise financière est derrière nous, mais ses répercussions se font encore ressentir, notamment sur le cadre de réglementation du secteur financier, au pays et à l'étranger, qui continue d'évoluer. Les attentes envers les assureurs-dépôts sont plus grandes que jamais. La SADC a relevé le défi ; nous poursuivons notre travail sur plusieurs fronts pour consolider notre capacité à régler la faillite d'une institution membre, quelle qu'en soit la taille ou la complexité. En parallèle, nous avons renforcé nos systèmes internes de façon à pouvoir rembourser les déposants encore plus rapidement le cas échéant. Au cours de l'exercice, la Société a accueilli avec satisfaction le rapport du Fonds monétaire international (FMI) sur la stabilité financière. Le FMI se félicite que le Canada dispose d'un cadre juridique et institutionnel solide et clairement défini à l'appui du règlement de faillite d'institutions financières fédérales. Nous nous réjouissons des conclusions du rapport, lesquelles confirment que nous avons établi des pratiques exemplaires et que nous jouissons d'une bonne capacité opérationnelle. Dans son rapport, le FMI applaudit en outre l'étroite collaboration qu'entretient la SADC avec le Bureau du surintendant des institutions financières. S'il note des points qu'il conviendrait d'améliorer, notamment en ce qui a trait à une croissance plus rapide du financement *ex ante*, il confirme que la SADC gère ses activités de façon efficace.

Pour accroître la capacité de la SADC à remplir son mandat, le gouvernement fédéral a, dans son dernier budget, inclus des mesures qui touchent directement à la SADC et à ses pouvoirs. Ainsi, il a annoncé que l'on procéderait à l'examen du cadre d'assurance-dépôts du Canada pour s'assurer que notre régime continue de répondre aux besoins de la population canadienne. La SADC participera avec grand intérêt à cet examen.

J'aimerais remercier les membres du conseil de leur précieux travail. Je remercie en particulier Mark Carney, Agathe Côté, Ursula Menke et Ted Price, qui nous ont quitté au cours de l'exercice. Le conseil a accueilli de nouveaux membres : Andrew Kriegler, Stephen Poloz, Lawrence Schembri et Lucie Tedesco. Je me félicite du regard neuf qu'ils apportent au conseil.

Je souhaite enfin remercier notre présidente et première dirigeante, Michèle Bourque, de son leadership, ainsi que l'équipe de direction et les employés de la SADC. Nos efforts et nos réussites témoignent de leur travail acharné. Encore merci.

Bryan P. Davies

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE ET PREMIÈRE DIRIGEANTE

Cela fait maintenant plus de cinq ans que la crise économique a éclaté et je peux dire que, dans l'ensemble, les institutions membres de la SADC continuent d'enregistrer de solides bénéfices. Leurs bénéfices nets record de l'exercice écoulé en témoignent.

La Société a considérablement amélioré les systèmes et les processus qui lui permettent de surveiller l'état de santé de ses institutions membres et d'intervenir en cas de faillite de l'une d'entre elles. Au cours de l'exercice, la SADC a contrôlé la conformité de toutes ses institutions membres au *Règlement administratif de la SADC sur les exigences en matière de données et de systèmes*. Grâce à ce règlement et au renforcement de la capacité de nos outils de remboursement des dépôts, nous pouvons désormais calculer le montant des dépôts à rembourser en un week-end, peu importe la taille de l'institution membre.

En 2013, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) a déterminé que les six plus grandes banques canadiennes sont des banques d'importance systémique nationale (BISN). Conformément aux lignes directrices du Conseil de stabilité financière, la SADC a, en sa qualité d'autorité de règlement de ces institutions, élaboré des plans de règlement de faillite les concernant. Chaque plan envisage la faisabilité du règlement de faillite d'une BISN en tenant compte de son modèle de fonctionnement particulier et de sa plateforme d'exploitation mondiale.

Pour mieux être en mesure de régler la faillite d'une banque de grande taille et de nature complexe, nous avons franchi des étapes importantes sur la scène internationale. Ainsi en juin 2013, nous avons signé un protocole d'entente avec la Federal Deposit Insurance Corporation aux États-Unis, et nous travaillons actuellement à un protocole d'entente semblable avec les autorités du secteur financier du Royaume-Uni. Par ailleurs, la Société a organisé des groupes de gestion de crise (GGC), réunissant notamment des instances de règlement canadiennes et étrangères, pour discuter de règlement de faillite des grandes banques ; une première série de rencontres a déjà eu lieu. La SADC continue de participer activement au travail de l'Association internationale des assureurs-dépôts, ce qui lui permet de parler meilleures pratiques avec ses homologues étrangers.

À l'appui de la planification de règlement de faillite, la SADC a entrepris un projet pluriannuel qui la dotera du cadre indispensable au règlement efficace de la faillite d'une banque de grande taille, le cas échéant. Ce cadre regroupe et optimise les activités de préparation en cours et les procédures nécessaires relatives au financement, aux ressources humaines, à l'évaluation de la valeur de l'institution faillie et aux communications. En mars 2014, nous avons procédé, en collaboration avec d'autres organismes fédéraux, à un exercice en salle simulant un règlement de faillite, afin d'évaluer les éléments clés de notre cadre de préparation et de nos plans de règlement. D'autres exercices de ce genre sont prévus, qui nous permettront de définir l'orientation à donner à nos projets.

Notre mandat consiste en partie à sensibiliser le public au rôle que nous jouons dans la protection de leurs dépôts. L'exercice écoulé a marqué la deuxième année de notre stratégie de sensibilisation, qui continue de cibler le grand public et les personnes de 50 ans et plus, et qui s'appuie sur les conseillers financiers. Nos activités nous ont permis de maintenir la sensibilisation à des niveaux supérieurs aux cibles fixées.

Nous reconnaissons l'importance d'un milieu de travail positif pour atteindre nos objectifs. Le dernier sondage auprès du personnel a révélé que les employés de la SADC sont motivés et trouvent leur travail intéressant et important. On note de nettes améliorations au chapitre des points soulevés dans le sondage précédent. Par ailleurs, nous avons établi des plans d'action à la lumière des résultats du dernier sondage. Des ressources supplémentaires sont venues renforcer notre capacité de règlement de faillite ; elles nous aideront à consolider notre régime d'assurance-dépôts, notamment grâce à l'examen annoncé du cadre d'assurance-dépôts.

L'équipe de direction a accueilli Karen Badgerow au poste de première vice-présidente, Assurance et Évaluation des risques. Karen apporte avec elle une longue expérience du secteur de la surveillance des institutions de dépôt, un atout important pour la SADC.

Le travail et le soutien de notre conseil d'administration m'ont été des plus précieux. L'impulsion et l'orientation du conseil, sous la direction de son président, Bryan P. Davies, m'ont été d'une grande aide en ces temps où nous avons d'importants défis à relever.

J'aimerais remercier chaleureusement les employés de leur travail assidu et de leur dévouement. C'est un privilège de travailler avec tant de talents. J'aborde les prochains défis avec confiance : optimisation de nos systèmes de remboursement des dépôts assurés, développement des plans de règlement visant les BISN, projets visant à protéger les déposants et contribuer à la stabilité du système financier au Canada.

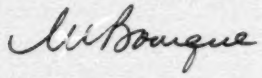

Michèle Bourque

PARTIE UN
RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DE GESTION

Contexte d'exploitation de la SADC

La SADC évolue dans un contexte qui n'a rien de statique, tant au pays qu'à l'étranger. Elle se doit d'être proactive face à l'évolution des risques, de la réglementation et de toutes mesures, au pays et à ailleurs dans le monde, qui visent à rendre le secteur financier plus sûr et plus sain.

Risques à l'échelle nationale et internationale

Au pays, les exportations et la croissance économique en général continuent d'être freinées par des facteurs mondiaux comme le fort endettement des États, la faible reprise européenne et la menace d'un ralentissement de la croissance dans les pays émergents, dont ceux du BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine). S'il s'est stabilisé, le taux d'endettement des ménages canadiens demeure élevé. Les changements mis en œuvre au cours des dernières années par le gouvernement fédéral pour contenir les risques liés aux prêts hypothécaires résidentiels ont contribué à freiner la hausse du prix des logements. Cependant, compte tenu du fort endettement des consommateurs et du coût potentiellement élevé de l'immobilier résidentiel, les ménages canadiens sont plus vulnérables que par le passé aux tensions que représenteraient la hausse du chômage ou des taux d'intérêt, ou encore un resserrement marqué des normes de crédit hypothécaire.

Réglementation internationale

Divers pays continuent de mettre en œuvre les *Key Attributes of Effective Resolution Regimes for Financial Institutions* (les « *Key attributes* ») – soit les caractéristiques fondamentales d'un cadre de règlement efficace des institutions financières – définies par le Conseil de stabilité financière (CSF). Ce document et les notes d'orientation qui l'accompagnent visent à permettre le règlement de faillite d'une institution financière de manière à préserver les fonctions économiques vitales de cette institution et à éviter que les contribuables essuient des pertes. La SADC participe actuellement à un projet dont le but est d'élaborer un mécanisme d'évaluation concernant les *Key attributes*. Elle préside un groupe de travail formé par l'Association internationale des assureurs-dépôts (AIAD) et chargé d'examiner et de mettre à jour les Principes fondamentaux en vue de l'établissement de régimes d'assurance-dépôts efficaces, qui ont été élaborés par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire et par l'AIAD.

En 2013-2014, dans le cadre de son Programme d'évaluation du secteur financier, le Fonds monétaire international (FMI) s'est penché sur la situation au Canada. Le rapport souligne l'étroite collaboration qu'entretiennent la SADC et le BSIF pour élaborer les plans d'assainissement et de règlement des banques d'importance systémique nationale (BISN) canadiennes. Le rapport recommande également les améliorations suivantes : plus grande autonomie opérationnelle de la SADC, accélération de la croissance de son financement *ex ante*, optimisation de la collecte et de l'analyse des données qui sous-tendent les profils des déposants, et pouvoirs de règlement accrus (en droite ligne des *Key attributes* du CSF). Le Plan d'entreprise 2014-2015 à 2018-2019 de la Société fournit des précisions sur les mesures prises par la SADC en réponse à ces recommandations : entre autres, plan d'augmentation des taux de prime, alignement des plans de règlement sur les meilleures pratiques émanant du CSF et d'autres instances internationales, et intensification de la collaboration avec d'autres instances de règlement au pays à l'étranger.

Plan d'action économique 2014 (budget fédéral)

Le Plan d'action économique de 2014 comporte plusieurs annonces touchant de près la SADC. La plus importante est sans doute celle de l'examen du cadre d'assurance-dépôts du Canada, visant à faire en sorte que l'assurance-dépôts protège de façon adéquate les épargnes des Canadiens, compte tenu des leçons tirées de la récente crise financière et des importantes mutations du paysage bancaire à l'échelle mondiale. La SADC collaborera étroitement avec d'autres instances fédérales durant cet examen exhaustif.

Le gouvernement fédéral a également annoncé son intention de simplifier le processus permettant à des coopératives de crédit provinciales de fusionner en une seule coopérative fédérale - ce qui devrait faciliter le passage des coopératives de crédit au cadre fédéral (et, éventuellement, leur adhésion à la SADC). Le gouvernement réévaluera en outre le pouvoir de la SADC de prêter aux coopératives de crédit centrales et aux assureurs-dépôts provinciaux, au nom du gouvernement fédéral.

Il envisage par ailleurs de permettre à la Banque du Canada de fournir à la SADC des services bancaires et de garde à l'égard de son fonds d'assurance-dépôts. À mesure que croît le financement *ex ante* de la Société, celle-ci recherche des moyens d'optimiser ses pratiques de gestion de placements. Le changement annoncé soutiendrait cet objectif.

Conséquences pour la SADC

La SADC continue d'adapter sa structure opérationnelle en fonction des nouvelles exigences. Durant le dernier exercice, la SADC a fait des progrès considérables au chapitre de sa capacité d'intervention auprès d'institutions membres en difficulté, quelle que soit leur taille ou leur complexité. La Société s'est concentrée sur l'accélération du calcul des dépôts à rembourser et sur l'élaboration des processus nécessaires à la planification du règlement de faillite visant les institutions de grande taille. Une réglementation et une surveillance efficaces peuvent atténuer la probabilité et les conséquences d'une faillite, mais elles ne peuvent éliminer tous les éléments de risque. La page suivante résume les résultats de la dernière évaluation des risques pour l'ensemble de la Société.

Gouvernance et gestion des risques

La SADC dispose d'un programme de gestion des risques de l'entreprise (GRE) qui lui permet de cerner et de gérer les risques importants qui pourraient l'empêcher d'atteindre ses objectifs. Ce programme prévoit une évaluation annuelle approfondie des risques importants recensés, de même que des mises à jour trimestrielles permettant le suivi et l'évaluation de toute évolution importante de ces risques.

Au 31 mars 2014, la SADC a recensé neuf risques internes importants, dans quatre catégories de risques : risques d'assurance, d'exploitation, financiers et de réputation. L'évaluation des risques importants de la SADC est résumée dans le tableau qui suit et est accompagnée d'une explication sur les risques jugés préoccupants.

Résumé de l'évaluation par la direction des risques importants de la SADC

au 31 mars 2014

	2013-2014		2012-2013	
	Ampleur	Tendance	Ampleur	Tendance
Risques d'assurance				
Risque lié aux pouvoirs d'assureur-dépôts : Le risque que la SADC ne possède pas les pouvoirs nécessaires pour assurer la gestion de son risque d'assurance conformément à son mandat.		Stable		Stable
Risque d'évaluation : Le risque que la SADC ne reconnaisse pas rapidement ou systématiquement les institutions membres qui représentent un risque d'assurance inacceptable.		Stable		Stable
Risque d'intervention : Le risque que la SADC ne prenne pas les mesures qui s'imposent, ou ne soit pas en mesure de les prendre, à l'endroit d'une institution membre représentant un risque d'assurance inacceptable ou à l'endroit d'une institution membre ayant fait faillite.		Stable		En baisse
Risques d'exploitation				
Risque de personnes : Le risque attribuable à l'insuffisance des compétences, des habiletés ou du rendement du personnel de la SADC, ou à un traitement inadéquat de ce personnel.		En baisse		Stable
Risque d'information : Le risque que l'on ne dispose pas en temps utile des informations pertinentes et exactes pour prendre des décisions éclairées et rendre plus efficace la surveillance exercée par la SADC.		En hausse		En hausse
Risque lié à la technologie : Le risque que l'infrastructure technologique de la SADC n'appuie pas de manière adéquate la poursuite du mandat de la Société, qui lui est conféré par la loi, ainsi que la conduite de ses affaires.		En hausse		Stable
Risque de processus* : Le risque attribuable à l'exécution incorrecte, à la défaillance ou à l'interruption d'une politique, d'une pratique ou d'une mesure de contrôle liée à un processus de la SADC.		Stable		Stable
Risque financier				
Risque financier : Le risque lié à la gestion des actifs et des passifs de la SADC figurant au bilan et hors bilan.		Stable		Stable
Risque de réputation				
Risque de réputation : Le risque qu'un événement nuise sensiblement à la confiance des parties intéressées envers la SADC, ce qui entraînerait des pertes financières et autres pour celle-ci.		Stable		En hausse

* Le risque juridique / de non-conformité fait désormais partie du risque de processus.

LÉGENDE

Ampleur du risque résiduel

Acceptable – le risque résiduel est jugé acceptable et des pratiques de gestion du risque appropriées sont en place.

Préoccupant – le risque résiduel nécessite une étroite surveillance et(ou) les mesures déjà prévues pour améliorer la gestion du risque ne sont pas encore entièrement mises en œuvre.

Sérieux – il existe peut-être des lacunes considérables dans les pratiques de gestion du risque et les mesures de contrôle, ce qui requiert l'attention immédiate de la direction.

La SADC a réalisé un travail considérable durant l'exercice pour atténuer le ***risque d'intervention***. En visant la conformité des institutions membres au *Règlement administratif de la SADC sur les exigences en matière de données et de systèmes*, l'accélération du calcul des dépôts à rembourser et le renforcement des systèmes qui sous-tendent le calcul des dépôts assurés, la SADC se donne les moyens de rembourser les déposants plus rapidement que jamais. La SADC a aussi marqué des points au chapitre du règlement de faillite des grandes banques : elle a terminé la deuxième version des plans de règlement visant ses institutions membres les plus grandes, réuni pour chacune d'entre elles un groupe de gestion de crise composé notamment des instances de réglementation canadiennes et de celles d'autres pays et chargé de se pencher sur divers aspects du règlement, et conclu une entente avec la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC) aux États-Unis pour faciliter le partage d'informations et le règlement de faillites transfrontières au besoin. Même si ce travail a considérablement avancé, plusieurs activités liées au règlement de faillite des grandes banques en sont encore au stade de leur mise en œuvre, ce qui explique que le risque d'intervention soit jugé préoccupant. En raison de la constante évolution des normes et des attentes en matière de règlement de faillite, la SADC doit régulièrement ajuster ses processus d'intervention. Ce risque devrait demeurer préoccupant tant que certains objectifs n'auront pas été atteints, notamment : rapprocher le niveau du fonds *ex ante* de la cible minimale de 100 points de base des dépôts assurés, et avoir pris des dispositions avec d'autres autorités de règlement de faillite à l'étranger et d'autres partenaires au pays pour faciliter la coordination du travail de chacun.

Le ***risque de personnes*** demeure préoccupant car la SADC continue de s'appuyer sur un noyau d'employés spécialisés pour remplir son mandat, ce qui signifie que la perte de seulement quelques employés clés pourrait avoir une incidence sur l'organisation. Toutefois, ce risque est atténué en partie par l'accroissement du volume des effectifs ces dernières années et par l'établissement d'ententes de mise en disponibilité pour combler tout besoin de compétences spécialisées au moment d'une intervention. La SADC continue de pourvoir les postes spécialisés dont elle a besoin et de remanier sa structure organisationnelle pour répondre à de nouvelles demandes. Elle compte aussi réduire davantage le risque de personnes et favoriser la rétention des employés avec l'établissement d'un nouveau processus de gestion du rendement et l'amélioration du programme de formation et de perfectionnement à l'intention des employés responsables des fonctions clés de la Société.

Le ***risque de processus*** est aussi jugé préoccupant, en raison des récents changements survenus au sein de la Société, lesquels exigent l'élaboration ou l'optimisation de plusieurs processus, notamment ceux concernant :

- la préparation opérationnelle interne requise pour mener le règlement de faillite d'une grande banque ;
- le traitement et la protection d'un volume croissant de données confidentielles requises pour établir les plans de règlement ;
- l'évaluation et le contrôle régulier de la conformité des institutions membres au *Règlement administratif de la SADC sur les exigences en matière de données et de systèmes* ;
- les pratiques de la SADC en matière de gestion des placements pour veiller à ce qu'elles demeurent appropriées compte tenu de la croissance prévue du financement *ex ante*.

Ces risques sont quelque peu atténués par le fait que la SADC a déjà des processus et procédures en place et qu'elle peut compter sur la rigoureuse surveillance exercée par sa direction et sur de solides contrôles internes.

Déclaration de la direction sur la gestion des risques de l'entreprise à l'intention du conseil d'administration

4 juin 2014

Le conseil d'administration de la SADC s'appuie sur la présente déclaration pour s'acquitter des responsabilités qui lui échoient en vertu du principe 16 de la Charte du conseil d'administration de la SADC concernant la gestion des risques de l'entreprise.

Au cours de l'exercice 2013-2014, la direction a, dans le cadre du processus de gestion des risques de l'entreprise qu'elle a mis en place :

- recensé et évalué les principaux risques auxquels s'expose la SADC et remis au Comité d'audit du conseil et au conseil d'administration des rapports explicatifs sur ces risques ;
- révisé les politiques de la SADC à l'égard de chacun des principaux risques pour s'assurer qu'elles demeurent appropriées et prudentes ;
- déterminé de nouvelles activités visant à optimiser la gestion de chacun des principaux risques et fait le suivi de leur réalisation.

À la lumière du travail réalisé par la direction au cours de l'exercice 2013-2014 de la SADC et de notre connaissance des activités de la Société au 31 mars 2014, nous déclarons que :

- La SADC s'est dotée de politiques appropriées et prudentes concernant la gestion de ses risques et que ces politiques sont respectées.
- La SADC dispose d'un processus de gestion des risques de l'entreprise efficace.

À la lumière de ce travail, la direction conclut que le risque d'ensemble de la SADC demeure acceptable, bien que le risque d'intervention, le risque de personnes et le risque de processus soient jugés « préoccupants », ce qui signifie que l'élément résiduel de chacun de ces risques mérite une étroite surveillance. La direction a élaboré des projets visant la surveillance étroite et une plus grande atténuation de ces risques.

Pour arriver à ces conclusions, la direction a fait preuve d'un jugement prudent, veillé à ce qu'ait lieu un nombre raisonnable d'évaluations et appliqué la notion d'importance conformément à la manière envisagée au principe 16 de la Charte de son conseil d'administration.

La présidente et première dirigeante,

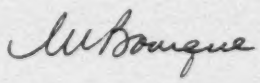

Michèle Bourque

Le vice-président, Finances et Administration, et directeur financier,
président du Comité de gestion des risques de l'entreprise,

Dean A. Cosman

Institutions membres de la SADC

Au 31 mars 2014, la SADC comptait 79 institutions membres, soit quatre de moins que l'année précédente, car la tendance à long terme de consolidation dans le secteur s'est poursuivie en 2013 (durant le dernier exercice financier des institutions membres).

Parmi les changements survenus, deux institutions ont mis fin à leur adhésion à la SADC (Société de Prêt First Data, Canada, et Compagnie de Fiducie ResMor) et d'autres ont fusionné : ainsi, la Compagnie de fiducie AGF et la Banque B2B ont fusionné et poursuivi leurs activités sous le nom de Banque B2B, tandis que la Société de Trust Household et la Société de fiducie HSBC (Canada) ont fusionné et poursuivi leurs activités sous le nom de Société de fiducie HSBC (Canada). Par ailleurs, L'Équitable, Compagnie de fiducie est devenue la Banque Équitable ; la Banque Dundee du Canada est devenue la Banque canadienne Hollis ; la Banque CTC du Canada est devenue la Société de banque CTBC (Canada) et la Banque MonCana du Canada est devenue la Banque CFF.

Dépôts assurés

Au 30 avril 2013, les dépôts assurés par la SADC s'élevaient à 665 milliards de dollars, en hausse de 3 pour 100 comparativement à un an plus tôt. Les dépôts assurés représentaient 31 pour 100 du passif-dépôts global des institutions membres (contre 32 pour 100 un an plus tôt). La grande majorité des dépôts assurés par la SADC sont détenus par des particuliers, puisque la plupart des dépôts de gros ne sont pas assurés, vu leur taille (ils dépassent le plafond d'assurance de 100 000 dollars). Bien que seulement 30 pour 100 des dépôts globaux des BISN soient assurés, ce groupe affinitaire détient 87 pour 100 de l'ensemble des dépôts assurés des institutions membres. Le groupe « Prêts aux particuliers » affiche le plus haut ratio de dépôts assurés (85 pour 100), suivi par les groupes « Prêts hypothécaires résidentiels » (66 pour 100) et « Prêts aux entreprises » (56 pour 100).

Groupes affinitaires d'institutions membres

Les institutions membres de la SADC forment 51 groupes distincts, si l'on tient compte de leur lien avec une maison mère. Aux fins d'analyse, la Société classe les institutions membres ou groupes affiliés en groupes affinitaires définis selon la taille des institutions, l'aire géographique dans laquelle s'exercent leurs activités et(ou) leurs principaux secteurs d'activité.

Banques d'importance systémique nationale (BISN) *– comprend les six grandes banques jugées d'importance systémique par le BSIF*

Institutions membres de taille moyenne *– institutions membres dont l'actif total se situe entre 10 et 100 milliards de dollars*

Prêts hypothécaires résidentiels *– ces institutions concentrent une grande partie de leurs activités dans le secteur des prêts hypothécaires résidentiels*

Prêts aux entreprises *– ces institutions concentrent leurs activités dans le secteur des prêts aux entreprises ou dans celui des prêts hypothécaires commerciaux*

Prêts aux particuliers *– ces institutions se concentrent dans les prêts aux particuliers et les prêts placement*

Services tarifés *– ces institutions tirent une bonne partie de leurs revenus de services tarifés, mais elles ne sont pas nécessairement présentes dans les mêmes secteurs du marché*

Résultats financiers

Dans l'ensemble, les institutions membres de la SADC ont connu un très bon exercice 2013, comme en témoignent leurs bénéfices nets records, la grande qualité de leur actif (faibles taux de prêts douteux) et leurs solides ratios de fonds propres.

Bénéfice et rendement de l'avoir moyen des actionnaires

Le bénéfice net combiné des institutions membres s'est élevé à 33,1 milliards de dollars durant l'exercice 2013, en hausse de 4 pour 100 par rapport aux 31,9 milliards enregistrés un an plus tôt. À 6,8 milliards de dollars, les provisions pour pertes sur créances étaient légèrement moins élevées qu'à l'exercice précédent, et nettement inférieures au sommet de 12,6 milliards de dollars atteint en 2009, bien que l'actif se soit accru de près de 40 pour 100 ces quatre dernières années.

Les bénéfices records s'expliquent par la hausse du revenu net d'intérêts et du revenu autre que d'intérêts. La première hausse est principalement attribuable à la baisse des intérêts débiteurs découlant de la diminution des taux d'intérêt sur les dépôts et les titres de créance. La croissance des portefeuilles de prêts a donné lieu à une légère hausse du revenu d'intérêts, malgré le resserrement des marges. Le revenu autre que d'intérêts a progressé de 4 pour 100, les revenus tirés des activités de gestion du patrimoine et des commissions de débit et de crédit ayant compensé la diminution des revenus tirés des activités de négociation et des autres commissions et frais. De leur côté, les charges d'exploitation ont augmenté de 6 pour 100.

Revenu, provision et bénéfice des institutions membres de la SADC, 2009-2013 (en milliards de dollars canadiens)

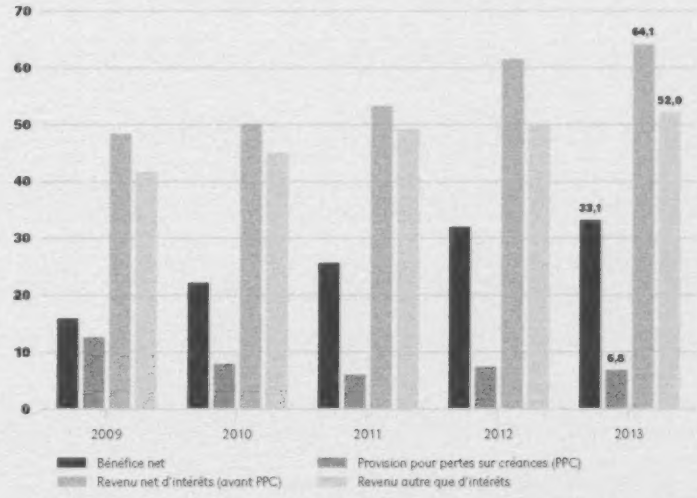

Rendement de l'avoir moyen des actionnaires (RAMA) par groupe affinitaire, 2009-2013

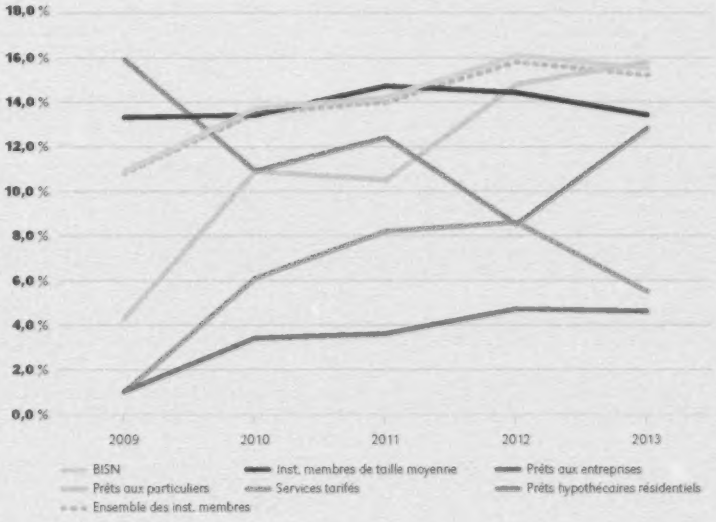

En un an, le rendement de l'avoir moyen des actionnaires (RAMA) a diminué de 60 points de base pour s'établir à 15,2 pour 100, tandis que le rendement de l'actif moyen (RAM) est demeuré pratiquement inchangé à 86 points de base. Le RAMA de l'ensemble des institutions membres est élevé, mais il demeure bien en deçà du sommet de 2006, surtout parce que les ratios de fonds propres ont augmenté depuis 2007. Le RAMA varie considérablement d'un groupe affinitaire à l'autre ou d'une institution membre à l'autre, étant donné que la conjoncture propre à chaque secteur d'activité, le niveau de rentabilité et le recours à l'effet de levier diffèrent entre les groupes et les institutions membres.

Croissance et qualité de l'actif

Par rapport à l'exercice précédent, l'actif total des institutions membres a progressé de 4 pour 100 ou 155 milliards de dollars pour atteindre 3,85 billions de dollars, mais la composition de cet actif est demeurée sensiblement la même.

Les titres de placement, les prêts hypothécaires résidentiels et les prêts aux entreprises ont le plus contribué à cette croissance. Les titres de placement ont progressé de 8 pour 100 en un an, à commencer par les actions et les titres de créance de sociétés, tandis que les prêts hypothécaires résidentiels ont gagné 5 pour 100, surtout grâce aux prêts non assurés. De leur côté, les prêts aux entreprises ont fait un bond de 10 pour 100 environ, portés par une concurrence accrue sur le marché.

Les prêts hypothécaires résidentiels inscrits au bilan des institutions membres de la SADC se sont élevés à près de un billion de dollars, soit 26 pour 100 des éléments d'actif au bilan. Les autres catégories de titres importantes comprennent les titres de placement (21 pour 100 de l'actif total, dont 29 pour 100 en titres du gouvernement du Canada), les prêts personnels (13 pour 100) et les prêts aux entreprises (12 pour 100).

Composition de l'actif – Groupe des BISN* (%) 2013 (3,6 billions de dollars canadiens)

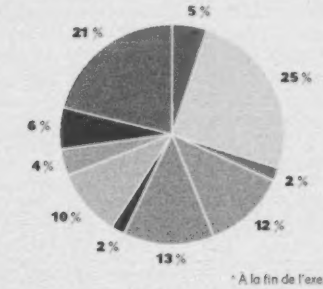

Composition de l'actif – Tous les autres groupes affinitaires* (%) 2013 (258 milliards de dollars canadiens)

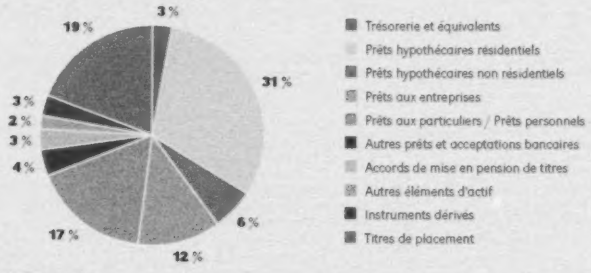

* À la fin de l'exercice de chaque institution membre

Dans l'ensemble, la qualité de l'actif des institutions membres s'est de nouveau améliorée en 2013. Les actifs douteux ont chuté de 3 pour 100 en termes absolus, tandis que le ratio brut de ces éléments d'actif dans l'ensemble des institutions membres s'est amélioré de 7 points de base pour s'établir à 0,58 pour 100 de l'ensemble des prêts. Toutefois, le ratio de quelques institutions membres est nettement plus élevé que la moyenne, ce qui les fragiliserait en cas de détérioration de la conjoncture. Par exemple, certaines institutions membres détiennent une plus grande concentration d'éléments d'actif à risque (relativement à l'avoir des actionnaires), comme des prêts à la construction, des prêts hypothécaires non résidentiels ou des prêts hypothécaires résidentiels consentis à des emprunteurs moins fiables. Dans une conjoncture difficile, ces éléments d'actif pourraient être plus à risque que les autres. Ils représenteraient un risque encore plus grand en cas d'accélération de la croissance de l'actif juste avant un repli de l'économie.

Niveaux de liquidité

Dans l'ensemble, les soldes d'éléments d'actif liquides ont été moins élevés en 2013, tandis que le volume des dépôts à vue a légèrement augmenté pour dépasser la moitié du total des dépôts. Lorsque les taux d'intérêt sont bas, les déposants évitent de bloquer leur argent pour de longues périodes, tandis que les banques préfèrent faire des emprunts de courte durée, pour réduire au minimum leurs frais de financement. La forte proportion de prêts à vue met en évidence l'importance de sensibiliser les déposants à l'assurance-dépôts et de renforcer leur confiance dans le but de maintenir une liquidité suffisante.

Les effets de trésorerie et les titres du gouvernement du Canada (les éléments d'actif les moins risqués et les plus liquides) ont représenté 11 pour 100 de l'actif total des institutions membres en 2013 (la même proportion qu'en 2012) et ils permettaient de couvrir 31 pour 100 des dépôts à vue et à préavis (comparativement à 36 pour 100 en 2012 et à 44 pour 100 en 2011).

Ratios de fonds propres

Ratio de capital réglementaire des institutions membres de la SADC

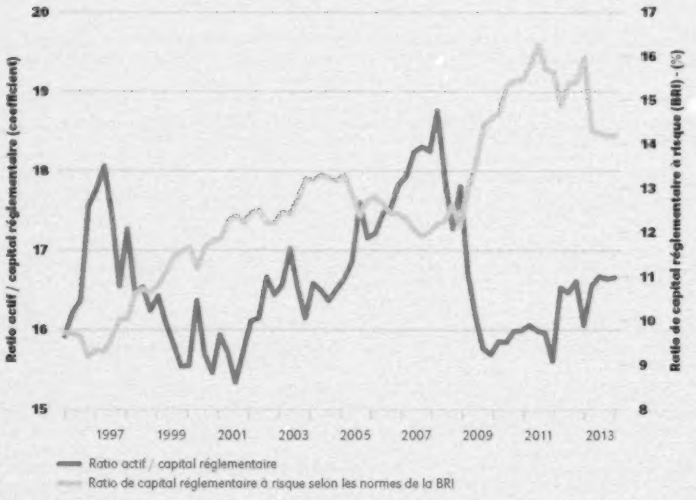

Dans l'ensemble, les institutions membres ont maintenu de bons ratios de fonds propres en 2013 et ont satisfait aux exigences de Bâle III. Au quatrième trimestre de 2013, le ratio d'actions ordinaires de catégorie 1 s'établissait en moyenne à 9,7 pour 100 parmi les institutions membres, comparativement à la cible de 7,0 pour 100 proposée par le BSIF. On calcule ce ratio depuis le début de 2013. Le ratio de fonds propres moyen des institutions membres est passé de 16,1 pour 100 en 2012 à 14,3 pour 100 en 2013, mais cette baisse est en partie attribuable aux changements apportés à la méthode de calcul des fonds propres, que Bâle III rend plus prudente par rapport à Bâle II.

Le ratio actif/fonds propres, qui mesure l'effet de levier aux fins de la réglementation, a légèrement augmenté, passant de 16,0 à 16,6 en 2013.

Risques liés aux institutions membres

Bien que le contexte soit moins propice à la croissance, les institutions membres dans leur ensemble se sont très bien tirées d'affaire durant l'exercice 2013 : bénéfices nets record, bonne qualité de l'actif (faibles taux de prêts douteux) et solides ratios de fonds propres. Les institutions membres se sont bien adaptées aux exigences de Bâle III en matière de fonds propres. Chaque institution présente un niveau de liquidité adéquat et les grandes banques n'auront pas de difficulté à se conformer aux exigences en matière de liquidité de Bâle III.

À moyen terme, toutefois, on ne doit pas perdre de vue certains facteurs préoccupants, notamment le fort endettement des consommateurs et les prix élevés de l'immobilier résidentiel, qui rendent les ménages canadiens plus vulnérables que par le passé à une situation économique difficile ou à des chocs financiers.

Rendement par rapport au plan

Stratégies d'entreprise de la SADC

Conformément au Plan d'entreprise 2013-2014 à 2017-2018, la SADC a concentré ses efforts sur les quatre stratégies d'entreprise suivantes au cours de l'exercice :

- Permettre un accès rapide aux dépôts assurés en cas de faillite d'une institution membre
- Se préparer à des règlements de faillite complexes
- Sensibiliser le public à l'assurance-dépôts de la SADC
- Optimiser l'emploi des ressources stratégiques de la SADC

Ces stratégies appuient le mandat de la Société, qui consiste à fournir une assurance contre les risques de perte totale ou partielle de dépôts et à encourager la stabilité du système financier au Canada. La section qui suit propose un résumé des principales activités et réalisations de l'exercice à l'appui de chacune des stratégies d'entreprise.

- **Permettre un accès rapide aux dépôts assurés en cas de faillite d'une institution membre**

Au cours de l'exercice, nous avons contrôlé la conformité de toute nos institutions membres au *Règlement administratif de la SADC sur les exigences en matière de données et de systèmes*. Grâce à l'adoption de ce règlement administratif et l'amélioration de ses outils de remboursement, la Société est désormais en mesure de calculer les dépôts à rembourser de n'importe quelle institution membre au cours d'un week-end.

La SADC a rédigé des plans d'intervention concernant ses institutions membres à risque élevé et elle a estimé les pertes qu'elle pourrait subir en cas de faillite d'une institution membre. Elle a exploré des solutions autres qu'un remboursement en cas de faillite de certaines institutions à risque élevé et elle continuera de le faire au cours des prochaines années en envisageant un éventail plus large de situations. Par ailleurs, la SADC a collaboré avec le BSIF à l'examen des plans d'assainissement des institutions membres.

Au cours de l'exercice, les organismes de réglementation ont entrepris avec succès une importante modernisation du système de collecte des données requises sur la plupart des déclarations réglementaires produites par les institutions membres. La participation de la SADC à cette modernisation a eu priorité sur l'amélioration prévue du type et de la précision des données ainsi que sur l'optimisation des outils d'évaluation des risques de la Société. Pour ce projet, la SADC a entrepris la mise à niveau de ses entrepôts de données et ces efforts se poursuivront jusqu'en 2015-2016.

- **Se préparer à des règlements de faillite complexes**

En 2013, le BSIF a déterminé que les six plus grandes banques canadiennes sont des banques d'importance systémique nationale (BISN). Conformément aux lignes directrices du CSF, la SADC, en qualité d'instance de règlement de ces institutions membres, a élaboré des plans de règlement les concernant. Les plans de 2013-2014 visent à surmonter les obstacles relevés lors de l'établissement de la première version des plans, en 2012 ; ils envisagent également la possibilité d'effectuer le règlement d'une BISN en tenant compte de son modèle de fonctionnement particulier et de sa plateforme d'exploitation mondiale.

Sur la scène internationale, la SADC a conclu en juin 2013 un protocole d'entente avec la FDIC (Federal Deposit Insurance Corporation) aux États-Unis et travaille à l'établissement d'un protocole similaire avec les autorités du Royaume-Uni. Le renforcement des liens qui l'unissent à ces organismes permettra à la SADC de partager les pratiques exemplaires en matière de règlement de faillite et d'assurance-dépôts et, plus important encore, de coordonner ses efforts avec ses homologues étrangers bien avant la faillite d'une institution membre. La Société a également organisé la première d'une série de rencontres des groupes de gestion de crise (GGC) réunissant notamment des instances de règlement canadiennes et étrangères dans le but de faire progresser les dossiers sur le sujet.

Au Canada, la SADC continue de collaborer avec les autres intervenants du système financier canadien, notamment les infrastructures essentielles de compensation et de règlement, les organismes de réglementation des valeurs mobilières, les régimes de protection du secteur financier et les organismes fédéraux du filet de sécurité financier, dans le but de mieux préparer le système financier canadien à un éventuel règlement de faillite.

En 2013-2014, la SADC a entrepris un projet pluriannuel qui la dotera du cadre indispensable au règlement efficace de la faillite d'une banque de grande taille. Ce cadre regroupe et optimise les activités de préparation en cours et les procédures liées aux pouvoirs de règlement de la SADC à l'égard des banques de grande taille, y compris en ce qui a trait au calcul des dépôts à rembourser, aux communications,

au financement, aux ressources humaines, à l'évaluation de la valeur de l'institution faillie et aux options de sortie (fin d'activité de l'institution-relais). À la fin de l'exercice, la SADC a procédé, en collaboration avec d'autres organismes fédéraux, à un exercice sur table simulant un règlement de faillite, afin de mettre à l'essai des éléments clés de son cadre de préparation et de ses plans de règlement. La Société envisage d'autres exercices internes et externes fondés sur divers scénarios au cours des années à venir, dans le but de vérifier son degré de préparation et de documenter d'autres projets.

• Sensibiliser le public à l'assurance-dépôts de la SADC

La SADC a entre autres pour mandat de contribuer à la stabilité du système financier canadien. La sensibilisation du public est indissociable de ce mandat. En renseignant les Canadiens sur ses activités et sa protection, la SADC les aide à prendre des décisions éclairées quant à la protection de leurs épargnes, ce qui renforce du même coup leur confiance dans le système financier.

L'exercice 2013-2014 marquait la deuxième année de notre stratégie triennale de sensibilisation du public, dont l'objectif demeure de faire connaître la SADC et le plafond d'assurance-dépôts de 100 000 dollars, de même que les principaux produits financiers protégés par la SADC et ceux qui ne le sont pas.

La stratégie cible toujours le grand public et les personnes de 50 ans et plus. Elle vise aussi les conseillers financiers, puisqu'un nombre croissant de Canadiens font appel à eux pour prendre des décisions financières et qu'ils peuvent donc leur transmettre le message de la SADC. La Société comprend qu'elle ne peut tirer profit du jour au lendemain de la relation qui unit les conseillers à leurs clients et qu'elle devra peut-être apporter des ajustements à sa stratégie. Pour mieux orienter ses activités, la SADC a mené un sondage auprès des conseillers financiers et organisé des groupes de discussion pour s'assurer de la pertinence de la méthode choisie pour joindre son public cible.

Les efforts de sensibilisation de la SADC continuent de s'appuyer en premier lieu sur la publicité. La campagne de 2013-2014 incluait des annonces publicitaires dans la presse écrite et en ligne, notamment grâce à l'optimisation des moteurs de recherche. Parce qu'il est de plus en plus nécessaire de joindre les Canadiens par des réseaux conventionnels et numériques variés, la SADC a également renforcé sa présence dans les salons professionnels, diffusé une série de vidéos et mis au point une application pour appareils mobiles qui permet aux consommateurs de calculer leur protection d'assurance-dépôts. À mesure que s'enrichit la panoplie d'outils de communication de la Société, celle-ci devient plus apte à joindre rapidement les déposants et les personnes concernées en cas de faillite d'une institution membre.

• Optimiser l'emploi des ressources stratégiques de la SADC

La SADC effectue régulièrement des sondages auprès de ses employés concernant toute une gamme de questions. Nos sondages mesurent la motivation et la satisfaction des employés et servent aussi à juger de l'efficacité des mesures inspirées par les sondages précédents. Les résultats du sondage mené en 2013-2014 indiquent un taux de satisfaction (70 pour 100) inférieur à la cible que se fixait la Société (75 pour 100), mais bien supérieur aux moyennes du secteur. Les résultats ont fait ressortir des améliorations par rapport au sondage précédent, notamment à l'égard de la formation en leadership des cadres, de la formation et du perfectionnement en général, de même que des communications.

Les dirigeants examinent régulièrement la structure organisationnelle de la Société et ses pratiques en matière de ressources humaines pour s'assurer que son personnel dispose de tout le soutien nécessaire pour s'acquitter de ses tâches avec efficacité et efficience. Par exemple, en 2012-2013, la SADC avait entrepris l'examen du modèle de prestation de services de ses Systèmes informatiques (SI). En 2013-2014, elle a mis en œuvre les recommandations issues de cet examen en vue d'accroître l'efficacité de ces services informatiques. La Société a également optimisé certains de ses programmes clés en matière de ressources humaines au cours de l'exercice. Elle a notamment adopté de nouvelles politiques de rémunération en fonction du rendement, de même qu'un nouveau programme de gestion du rendement.

Fiche de rendement de la SADC – 2013-2014 à 2017-2018

La Fiche de rendement qui suit résume l'avancement des projets de la SADC au 31 mars 2014, par rapport aux principales stratégies et aux indicateurs de rendement clés du Plan d'entreprise 2013-2014 à 2017-2018. Comme l'indique la fiche de rendement, la majorité des projets et des stratégies clés de la SADC évoluent comme prévu, à l'exception des points suivants :

Stratégie : Permettre un accès rapide aux dépôts assurés en cas de faillite d'une institution membre

- *Réviser les processus de surveillance et d'évaluation des risques de la SADC* – La modernisation du système de collecte auprès des institutions membres des données requises par les autorités de réglementation a eu priorité sur l'amélioration prévue du type et de la précision de ces données et sur l'optimisation des outils d'évaluation des risques.
- *Renforcer la capacité d'intervention de la SADC en développant davantage les plans d'intervention visant certaines institutions membres* – Ce dossier est encore peu avancé, car d'autres priorités nous ont obligés à reporter certaines démarches. En 2014-2015, la SADC compte inclure dans sa planification de règlement les institutions membres de taille moyenne et à risque élevé.
- *Concevoir et mettre en place de nouveaux moyens de rembourser les déposants* – Nous profiterons d'un examen exhaustif visant à transformer les méthodes de remboursement de la SADC, qui débutera en 2014-2015, pour envisager de nouveaux moyens de rembourser les déposants.

Stratégie : Se préparer à des règlements de faillite complexes

- *Mettre en place un cadre de mise en œuvre des plans de règlement de faillite visant les institutions membres de grande taille* – Nous n'avons pas progressé aussi rapidement que nous le prévoyions à ce chapitre étant donné que nous avons comblé moins rapidement que prévu les postes nouvellement créés liés aux règlements complexes. Toutefois, nous avons dressé un plan triennal qui détaille quelles activités sont requises et comment les ressources doivent être réparties pour mener à bien cette stratégie de soutien.

Stratégie : Optimiser l'emploi des ressources stratégiques de la SADC

- *Réaliser un sondage auprès des employés pour mesurer leur motivation et élaborer des plans d'action à la lumière des résultats (taux de satisfaction cible : 75 pour 100)* – Avec un taux de satisfaction des employés de 70 pour 100, les résultats de la SADC sont supérieurs à la moyenne du secteur mais inférieurs aux meilleurs résultats du secteur (75 pour 100).

Fiche de rendement de la SADC – 2013-2014 à 2017-2018

Principales stratégies de soutien	Situation △▼○	Mise à jour
Stratégie d'entreprise : Permettre un accès rapide aux dépôts assurés en cas de faillite d'une institution membre	**Progression selon les plans**	**Cible :** La SADC prend la fin de semaine qui suit la faillite d'une institution membre pour redonner accès aux dépôts assurés, quelle que soit l'option de règlement de faillite retenue. *(Échéance : 31 mars 2018)*
Réviser les processus de surveillance et d'évaluation des risques de la SADC	▼	La priorité a été donnée à la modernisation du système de collecte auprès des institutions membres des données requises par les autorités de réglementation aux dépens de l'amélioration prévue du type et de la précision de ces données et de l'optimisation des outils d'évaluation des risques. Toutefois, le travail d'optimisation de ces outils a été défini et devrait se réaliser graduellement au cours des prochaines années.
Élaborer et mettre en place un processus de contrôle de la conformité des institutions membres au *Règlement administratif de la SADC sur les exigences en matière de données et de systèmes*	▲	L'élaboration des processus de contrôle qui englobent les calendriers, les critères de sélection et la fréquence des contrôles est terminée. Un document intitulé « Tests de conformité » est affiché sur le site Web de la SADC.
Renforcer la capacité d'intervention de la SADC en développant davantage les plans d'intervention visant certaines institutions membres	▼	D'autres priorités nous ont obligés à reporter certains travaux à cet égard. Mais le travail de planification des interventions de la SADC a englobé les institutions membres à risque élevé. La SADC a prévu de réaliser une simulation partielle de la faillite d'une institution membre de taille moyenne en 2014-2015. Durant le même exercice, elle amorcera l'établissement de plans de règlement visant les institutions membres de taille moyenne.
Concevoir et mettre en place de nouveaux moyens de rembourser les déposants	●	Nous profitons d'un examen exhaustif visant à transformer les méthodes de remboursement de la SADC pour envisager de nouveaux moyens de rembourser les déposants.
Stratégie d'entreprise : Se préparer à des règlements de faillite complexes	**Progression selon les plans**	**Cible :** La SADC accroîtra sa capacité de règlement en cas de faillite d'une institution membre de grande taille et de nature complexe, de manière à contribuer à la stabilité du système financier, à protéger les déposants, à réduire au minimum les coûts pour la SADC, et à ne pas pénaliser les contribuables. *(Échéance : 31 mars 2018)*

LÉGENDE

- ▲ Progression selon les plans, dans le respect des échéances et du budget
- ▼ Retard ou écart par rapport au budget ou aux cibles établies
- ● Annulation ou report à un exercice ultérieur

Fiche de rendement de la SADC – 2013-2014 à 2017-2018 (suite)

Principales stratégies de soutien	Situation △▼○	Mise à jour
Développer davantage les plans de règlement en conformité avec les meilleures pratiques internationales et les recommandations du Conseil de stabilité financière (CSF)	△	La SADC a terminé la deuxième mouture des plans de règlement visant ses grandes institutions membres. Ces plans s'alignent sur les meilleures pratiques internationales à cet égard et sur les résultats de l'évaluation de faisabilité de la première version des plans. La planification des règlements en 2014-2015 s'appuiera sur les conclusions tirées jusqu'ici.
Accroître la collaboration avec d'autres instances de règlement nationales et internationales	△	La SADC continue d'accroître sa collaboration avec d'autres autorités de règlement. En 2013, elle a signé un protocole d'entente avec la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC) aux États-Unis et a organisé, en collaboration avec le BSIF et dans le cadre des groupes de gestion de crise, des discussions avec des organismes de réglementation canadiens et étrangers au sujet des stratégies de règlement mises en œuvre au Canada et des obstacles à surmonter.
Élaborer des plans d'action visant à corriger s'il y a lieu toute disparité avec les *Key Attributes of Effective Resolution Regimes for Financial Institutions (Key attributes)* du CSF	△	Les pouvoirs actuels de la SADC sont en grande partie conformes aux *Key attributes* du CSF et permettent des solutions de règlement souples. De plus, la SADC a modifié ses règlements administratifs durant l'exercice pour s'assurer d'obtenir des institutions membres les données et les analyses dont elle a besoin pour élaborer des plans de règlement solides – un point clé des *Key attributes*.
Mettre en place un cadre de mise en œuvre des plans de règlement de faillite visant les institutions membres de grande taille	▼	Nous n'avons pas progressé aussi rapidement que nous le prévoyions à ce chapitre étant donné que nous avons comblé moins rapidement que prévu les postes nouvellement créés liés aux règlements complexes. Nous avons dressé un plan triennal qui détaille quelles activités sont requises et comment les ressources doivent être réparties pour mener à bien cette stratégie de soutien. En mars 2014, la SADC a effectué une simulation en salle du règlement de faillite d'une grande banque. Y participaient des représentants des acteurs du filet de sécurité financier canadien. C'est sur cet exercice et ses conclusions que reposeront nos prochains efforts de planification de règlement et d'élaboration de politiques.
Stratégie d'entreprise : Sensibiliser le public à l'assurance-dépôts de la SADC	**Progression selon les plans**	**Cible :** Nos activités de sensibilisation permettent de faire connaître la SADC à au moins 45 pour 100 des Canadiens. *(Échéance : sur toute la période de planification)*

LÉGENDE

- △ Progression selon les plans, dans le respect des échéances et du budget
- ▼ Retard ou écart par rapport au budget ou aux cibles établies
- ○ Annulation ou report à un exercice ultérieur

Fiche de rendement de la SADC – 2013-2014 à 2017-2018 (suite)

Principales stratégies de soutien	Situation △▽○	Mise à jour
Mettre en œuvre la stratégie de sensibilisation du public de la SADC	△	Les niveaux de sensibilisation sont en hausse depuis un an : le niveau global de sensibilisation à la SADC a augmenté de 56 à 58 pour 100 dans l'ensemble de la population, dépassant donc la cible de 45 pour 100. La Société continue de miser sur des partenariats pour toucher son public cible. Divers moyens ont été mis en œuvre dont les suivants : publicités payantes, conférences, parrainage de conférences, formation des conseillers financiers, salons professionnels, couverture des médias, et production et distribution d'outils multimédia – notamment des vidéos portant sur l'assurance-dépôts et une application permettant aux consommateurs de calculer leur protection d'assurance-dépôts.
Stratégie d'entreprise : Optimiser l'emploi des ressources stratégiques de la SADC	**Cible non atteinte** **Progression selon les plans**	**Cibles :** • La SADC est en mesure d'attirer et de conserver un personnel stable et motivé, comme en témoignent les excellents résultats de son sondage sur la satisfaction des employés qui avoisinent ou atteignent 75 pour 100. *(Échéance : sur toute la période de planification)* • La SADC est en mesure de s'acquitter de ses obligations tout en gérant ses activités dans les limites du budget approuvé. *(Échéance : sur toute la période de planification)*
Réaliser un sondage auprès des employés pour mesurer leur motivation et élaborer des plans d'action à la lumière des résultats	▽	Les résultats du sondage auprès des employés réalisé en décembre 2013 révèlent un taux de satisfaction des employés de 70 pour 100 ; ce taux est supérieur à la moyenne du secteur mais inférieur au meilleur taux du secteur (75 pour 100).
Rechercher d'autres occasions d'accroître l'efficience et l'efficacité opérationnelles de la SADC	△	Au 31 mars 2014, les charges d'exploitation nettes pour l'exercice s'inscrivaient dans les limites du budget approuvé. En outre, la SADC est en train de donner suite aux recommandations issues du dernier examen de son modèle de prestation des services informatiques, dans le but d'optimiser l'alignement stratégique entre les Systèmes informatiques et les différents secteurs d'exploitation de la Société et d'assurer une prestation efficace et efficiente des services informatiques.

LÉGENDE

- △ Progression selon les plans, dans le respect des échéances et du budget
- ▽ Retard ou écart par rapport au budget ou aux cibles établies
- ● Annulation ou report à un exercice ultérieur

Revue financière

La revue financière qui suit fournit un contexte descriptif utile à l'interprétation de la situation financière de la Société, de ses résultats financiers et de ses flux de trésorerie. Elle doit être lue en parallèle avec les états financiers consolidés de l'exercice 2013-2014 de la Société et les notes y afférentes. Le mandat légal de la SADC consiste à fournir une assurance contre les risques de perte totale ou partielle de dépôts, à encourager la stabilité financière du Canada et à poursuivre ces fins à l'avantage des personnes qui détiennent des dépôts auprès d'institutions membres et de manière à minimiser les possibilités de perte pour elle-même. La situation financière de la Société, ses résultats financiers et ses flux de trésorerie sont tributaires de la poursuite de ces objectifs.

Résultats financiers – Points saillants

Le total du résultat global de la Société s'est établi à 252 millions de dollars à l'exercice 2013-2014.

Les produits tirés des primes se sont élevés à 192 millions de dollars, soit 72 millions (60 pour 100) de plus qu'à l'exercice 2012-2013. Cette hausse s'explique entre autres par le fait qu'une réduction de prime unique avait été offerte en 2012-2013 aux institutions membres qui se sont conformées à l'avance au *Règlement administratif de la SADC sur les exigences en matière de données et de systèmes*, et par la hausse du volume des dépôts assurés, que contrebalance le passage de certaines institutions membres à une catégorie de tarification plus avantageuse.

Les produits tirés des placements se sont élevés à 36 millions de dollars, soit 3 millions de dollars de moins (ou 7 pour 100) qu'à l'exercice 2012-2013. Cette baisse s'explique par les rendements moindres du portefeuille de placement et n'a été compensée qu'en partie par la croissance de ce dernier.

Les charges d'exploitation nettes se sont établies à 38 millions de dollars sur l'ensemble de l'exercice, en hausse de 2 millions (ou 6 pour 100) par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse correspond en premier lieu aux sommes consacrées au développement des capacités de règlement de la Société à l'égard des institutions de grande taille.

Les actifs de la Société ont continué de croître durant l'exercice. Au 31 mars 2014, le total des actifs se chiffrait à 2 778 millions de dollars, en hausse de 8 pour 100 par rapport à l'exercice 2012-2013. Les actifs de la Société étaient composés en majorité de titres de placement d'une valeur globale de 2 760 millions de dollars.

La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts s'établissait à 1 200 millions de dollars au 31 mars 2014, soit 50 millions de dollars de moins qu'un an plus tôt. Cette régression s'explique par une amélioration globale des risques auxquels la Société est exposée.

Au 31 mars 2014, le financement *ex ante* de la Société, qui mesure les moyens dont elle dispose pour procéder à des interventions, s'élevait à 2 769 millions de dollars, soit 42 points de base des dépôts assurés, et 203 millions de dollars de plus qu'un an plus tôt.

Méthode de préparation

Les états financiers consolidés de la SADC comprennent les résultats de la Société et ceux de la société Adelaide Capital Corporation (ACC), une entité structurée créée par la SADC en 1992 dans le but de procéder au règlement de la Compagnie Trust Central Guaranty et de la Société d'hypothèque Central Guaranty. (Les notes 2 et 18 des états financiers consolidés 2013-2014 de la Société fournissent plus de précisions à ce sujet.)

La consolidation d'ACC a des répercussions négligeables sur les états financiers consolidés.

État consolidé de la situation financière

Actifs

Le total des actifs de la Société est passé de 2 575 millions de dollars au 31 mars 2013 à 2 778 millions de dollars au 31 mars 2014, une hausse de 8 pour 100. Le tableau ci-après résume les actifs de la Société :

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2014	31 mars 2013
Actifs		
Trésorerie	699	422
Titres de placement	2 760 461	2 560 483
Actif d'impôt exigible	1 940	1 286
Clients et autres débiteurs	1 554	1 545
Paiements anticipés	303	244
Immobilisation corporelles	6 461	6 716
Immobilisations incorporelles	6 542	4 310
Actif d'impôt différé	–	122
Total des actifs	**2 777 960**	**2 575 128**

Titres de placement

Le portefeuille de placement de la SADC, d'une valeur de 2,8 milliards de dollars, constitue la plus grande partie des actifs de la Société. La stratégie de placement de la SADC s'appuie sur deux principes de base clés :

- le risque de crédit et le risque de marché doivent être circonscrits pour préserver le capital ;
- le portefeuille de placement doit servir de source de financement aux activités d'intervention.

Titres de placement – Profil de crédit au 31 mars 2014

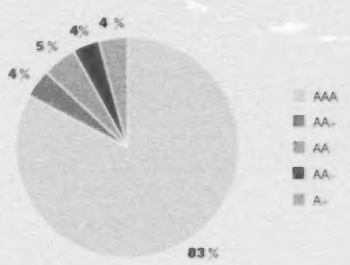

En adhérant à ces principes, la SADC s'impose de maintenir un portefeuille de placement prudent. La Société gère sa trésorerie en conformité avec les *Lignes directrices concernant la gestion des risques financiers des sociétés d'État* émises par le ministre des Finances. Les politiques en matière de risques financiers approuvées par le conseil d'administration de la SADC limitent davantage les risques encourus en prévoyant la limite maximale des montants et des échéances des placements que la Société peut faire à l'égard des titres ainsi acceptés.

En vertu de ces politiques, la Société ne peut investir que dans des obligations émises par le gouvernement du Canada et les sociétés d'État fédérales ou encore par les gouvernements provinciaux et les sociétés de financement municipal. Dans le cas des placements de moins de trois ans, les contreparties doivent avoir une cote minimale égale à A. Quant aux titres de placement dont le terme est supérieur à trois ans mais inférieur à cinq ans, ils doivent avoir une cote minimale égale à AA-. Enfin, les titres d'une durée de plus de cinq ans ne sont pas admis.

Par conséquent, le profil de crédit du portefeuille de placement de la SADC est relativement stable d'une période à l'autre. Au cours de l'exercice, la duration du portefeuille a été portée à 1,4 an (comparativement à 0,8 an au 31 mars 2013). De ce fait, l'incidence des faibles taux d'intérêt a été en partie compensée par les rendements plus élevés produits par des placements de plus longue durée. Au 31 mars 2014, le taux de rendement moyen pondéré jusqu'à l'échéance des placements de la Société était de 1,4 pour 100 (comparativement à 1,5 pour 100 au 31 mars 2013).

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles de la SADC correspondent à son investissement dans des systèmes spécialisés. Elles ont augmenté de 2,2 millions de dollars en un an pour atteindre 6,5 millions de dollars, surtout à la suite de l'importante modernisation des systèmes de collecte des données requises sur la plupart des déclarations réglementaires produites par les institutions membres de la SADC.

Passifs

Le total des passifs de la Société est passé de 1 259 millions de dollars au 31 mars 2013 à 1 209 millions de dollars au 31 mars 2014, une baisse de 4 pour 100. Le tableau ci-après résume les passifs de la Société :

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2014	31 mars 2013
Passifs		
Fournisseurs et autres créditeurs	5 177	5 577
Incitatif à la location différé	1 299	1 412
Avantages du personnel	2 486	1 859
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	1 200 000	1 250 000
Passif d'impôt différé	469	-
Total des passifs	**1 209 431**	**1 258 848**

Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, d'un montant de 1 200 millions de dollars, correspond au montant des pertes que, selon ses meilleures estimations, la SADC risque de subir en sa qualité d'assureur des dépôts détenus par les institutions membres. La provision a diminué de 50 millions de dollars durant l'exercice 2013-2014, les risques auxquels s'expose la Société étant, dans l'ensemble, moins élevés.

L'estimation de la provision repose sur un certain nombre de données, dont le volume des dépôts assurés, les prévisions de défaillance d'institutions membres établies à partir de statistiques de probabilité et de la connaissance particulière que la SADC a de chacun de ses membres, ainsi que le pourcentage prévu de perte en cas de défaillance.

Les taux de probabilité de défaillance reflètent une approche tant historique qu'axée sur le marché. On a recours aux statistiques de probabilité de Moody's Investors Services et de Standard & Poor's pour établir la perspective historique. Pour la perspective axée sur le marché, on a fait appel à Moody's Analytics, une société chef de file dans le secteur des outils de gestion quantitative des risques de crédit en fonction du marché destinés aux institutions financières et aux investisseurs.

L'estimation du pourcentage de perte en cas de défaillance reflète la moyenne cumulative non pondérée des pertes subies par la SADC dans les dossiers de liquidation de ses institutions membres depuis 1987, rajustée selon l'incertitude d'évaluation, comme l'exigent les IFRS. En 1987, des modifications ont été apportées à la loi constitutive de la SADC, afin que celle-ci remplisse son mandat de manière à réduire ses risques de perte. Par conséquent, les pertes liées à des faillites subies depuis sont considérablement moins élevées que celles que la SADC a subies avant 1987 et elles reflètent mieux les pertes que la Société pourrait s'attendre à enregistrer dans l'avenir.

Financement ex ante

Pour qu'un régime d'assurance-dépôts soit efficace et mérite la confiance du public, il doit reposer sur des mécanismes de financement sains. La SADC a mis au point une stratégie de financement *ex ante* pour couvrir d'éventuelles pertes liées à l'assurance-dépôts. Le montant de ce financement correspond à la somme des résultats non distribués et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts. La stratégie de financement de la SADC consiste à accumuler des ressources durant les périodes favorables pour être en mesure de faire face à des pertes éventuelles lorsque la conjoncture se détériore, de manière à éviter, dans la mesure du possible, de hausser de façon marquée les taux de prime lorsque les institutions membres ont de nombreux défis à relever.

La Société a recours à deux méthodes principales pour évaluer le niveau optimal de son financement *ex ante*. La première est appelée « analyse discrétionnaire ». Elle consiste à étudier le profil des institutions membres de la Société et à évaluer dans quelle mesure un niveau de financement donné lui permettrait de faire face à la faillite éventuelle de certaines d'entre elles.

La deuxième méthode s'appelle « estimation des pertes ». Dans ce cas de figure, la SADC a recours à des techniques statistiques pour évaluer divers scénarios théoriques de pertes. On élabore divers scénarios de pertes pour être en mesure de calibrer les niveaux de financement. Les données servant à l'estimation des pertes comprennent le volume des dépôts assurés, des statistiques sur les probabilités de défaillance et des hypothèses quant aux pertes prévues en cas de défaillance.

La SADC mesure périodiquement l'adéquation de son financement ; pour ce faire, elle soumet à des tests de tension les hypothèses sur lesquelles reposent ses modèles. Ces tests visent à mesurer principalement l'incidence sur le financement nécessaire de toute variation des défaillances et des pertes en cas de défaillance.

Au 31 mars 2014, la cible minimale de financement *ex ante* de la Société correspondait à une somme égale à 100 points de base des dépôts assurés. La Société revoit régulièrement cette cible pour en vérifier la pertinence.

Au 31 mars 2014, le niveau du financement *ex ante* s'élevait à 2 769 millions de dollars ou 42 points de base (0,42 pour 100) des dépôts assurés. Compte tenu du volume des dépôts assurés au 30 avril 2013, la cible de 100 points de base correspondrait à 6 653 millions de dollars.

Le financement *ex ante* n'est toutefois que l'un des moyens de financement dont dispose la SADC. La Société est également habilitée à emprunter auprès du Trésor canadien ou sur les marchés financiers. La somme maximale qu'elle peut emprunter est rajustée périodiquement en fonction de la croissance des dépôts assurés ; au 31 mars 2014, la loi autorisait la SADC à emprunter 19 milliards de dollars. La Société peut, au besoin, demander au Parlement d'autoriser des emprunts dépassant ce plafond, en vertu d'une loi de crédits.

Le tableau ci-après rend compte des liquidités dont dispose la SADC au 31 mars 2014.

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2014	31 mars 2013
Liquidités :		
Trésorerie	1	1
Juste valeur des titres de placement de haute qualité et très liquides	2 768	2 573
Capacité d'emprunt :		
Emprunts sur les marchés ou au Trésor, en vertu de la Loi sur la SADC[a]	19 000	19 000
Total des liquidités mobilisables	**21 769**	**21 574**

[a] Y compris une marge de crédit de 10 millions de dollars

État consolidé du résultat global

Le total du résultat global de la SADC pour l'exercice 2013-2014 s'établit à 252 millions de dollars, contre 23 millions de dollars enregistrés en 2012-2013. Le tableau ci-après résume les résultats financiers de la Société :

(en milliers de dollars canadiens)	2013-2014	2012-2013
Produits des activités ordinaires		
Produits tirés des primes	191 727	120 081
Produits tirés des placements	36 437	38 985
Autres	54	45
Charges		
Charges d'exploitation	38 023	35 835
Recouvrement de sommes radiées	(11 500)	(166)
Augmentation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	(50 000)	100 000
(Recouvrement) charge d'impôt	(389)	815
Résultat net	252 084	22 627
Autres éléments du résultat global	165	116
Total du résultat global	**252 249**	**22 743**

Produits tirés des primes

Les produits tirés des primes se sont élevés à 192 millions de dollars, soit 72 millions de plus qu'à l'exercice 2012-2013. Cette hausse s'explique entre autres par le fait qu'une réduction de prime unique avait été offerte en 2012-2013 aux institutions membres qui se sont conformées à l'avance au *Règlement administratif de la SADC sur les exigences en matière de données et de systèmes*, et par la hausse du volume des dépôts assurés, que contrebalance le passage de certaines institutions membres à une catégorie de tarification plus avantageuse.

Les primes versées par les institutions membres sont fonction du montant total des dépôts assurés qu'elles détiennent au 30 avril de chaque année ; elles sont calculées conformément aux dispositions de la Loi sur la SADC et du *Règlement administratif de la SADC sur les primes différentielles*, lequel classe les institutions membres dans quatre catégories de tarification. Le classement des institutions membres dépend de divers facteurs quantitatifs et qualitatifs. Le tableau ci-après indique les taux de prime, exprimés en points de base des dépôts assurés :

Catégorie de tarification *(en points de base des dépôts assurés)*	2013-2014	2012-2013
Catégorie 1	2,8	2,8
Catégorie 2	5,6	5,6
Catégorie 3	11,1	11,1
Catégorie 4	22,2	22,2

Le tableau suivant fait état de la distribution des institutions membres parmi les catégories de tarification :

	Répartition des institutions membres par catégorie de tarification (% des institutions membres)				
Catégorie de tarification	2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
1	79	76	73	62	68
2	14	17	20	26	21
3	6	5	5	10	10
4	1	2	2	2	1

Produits tirés des placements

Les produits tirés des placements ont atteint 36 millions de dollars durant l'exercice 2013-2014, comparativement à 39 millions à l'exercice précédent. Les primes perçues et les recouvrements effectués durant l'exercice ont fait croître le portefeuille de placement de la Société, mais la faiblesse des taux d'intérêt a entraîné une baisse des produits. Le rendement moyen pondéré du portefeuille de placement de la SADC est passé de 1,5 pour 100 au 31 mars 2013 à 1,4 pour 100 au 31 mars 2014.

Recouvrements

Il arrive que la SADC recouvre des sommes auprès d'institutions en liquidation. Ces montants éventuels représentent essentiellement des recouvrements de sommes radiées antérieurement. On ne les retrouve pas dans les états financiers de la SADC car la date et le montant de ces recouvrements futurs font l'objet d'une grande incertitude. Cette incertitude est attribuable notamment aux différends entre créanciers, aux litiges liés à la liquidation de l'actif de l'institution faillie et aux revendications conflictuelles à l'égard d'actifs particuliers.

Durant l'exercice 2013-2014, la SADC a constaté un produit de 11,5 millions de dollars dans le cadre d'un recouvrement auprès de La Compagnie Trust Standard, une institution membre qui a fait faillite en 1991 et dont toutes les sommes recouvrables avaient été radiées. La Société s'attend à recouvrer d'autres sommes auprès de cette institution, dont le montant ne peut être estimé.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation sont passées de 36 millions de dollars en 2012-2013 à 38 millions au dernier exercice.

Le Plan d'entreprise de la Société prévoyait une telle hausse, qui correspond en premier lieu aux sommes consacrées au développement des capacités de règlement de faillite de la Société à l'égard des institutions membres de grande taille.

Profil des charges d'exploitation exercice 2013-2014

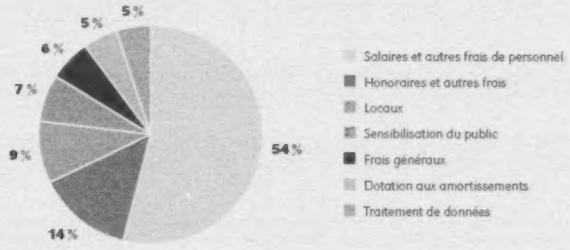

Tableau consolidé des flux de trésorerie

Le tableau ci-après résume les flux de trésorerie de la SADC :

(en milliers de dollars canadiens)	2013-2014	2012-2013
Augmentation de la trésorerie provenant des activités d'exploitation	204 195	127 407
Diminution de la trésorerie provenant des activités d'investissement	(203 918)	(127 441)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	**277**	**(34)**

Durant l'exercice 2013-2014, la SADC a enregistré des rentrées de fonds de l'ordre de 204 millions de dollars, dont 4 millions ont servi à l'achat ou à l'amélioration de ses immobilisations, et 200 millions ont été versés à son portefeuille de placement.

Résultats par rapport au Plan d'entreprise 2013-2014

L'analyse qui suit compare les résultats financiers réels de la Société durant l'exercice 2013-2014 aux prévisions du plan d'entreprise pour la même période.

État consolidé de la situation financière

Au 31 mars 2014, le **total des actifs** atteignait 2 778 millions de dollars, comparativement aux 2 772 millions prévus dans le plan.

Au 31 mars 2014, le **total des passifs** atteignait 1 209 millions de dollars, comparativement à 1 255 millions de dollars prévus dans le plan. L'écart s'explique par la diminution non planifiée de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts. En effet, le plan d'entreprise ne prévoyait aucune modification de cette provision durant l'exercice 2013-2014. Au troisième trimestre de l'exercice 2013-2014, la Société a constaté une baisse de 50 millions de dollars de sa provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, les risques auxquels elle s'expose étant, dans l'ensemble, moins élevés.

État consolidé du résultat global

Les **produits des activités ordinaires** de l'exercice s'élèvent à 228 millions de dollars, soit 6 millions de moins que prévu dans le plan. Les principales sources de produits de la Société sont les primes et les placements.

- *Primes :* Les produits tirés des primes se sont élevés à 192 millions de dollars, alors que les prévisions s'établissaient à 195 millions. Le plan d'entreprise s'appuyait sur certaines hypothèses relatives au classement des institutions membres au titre du barème de primes différentielles de même qu'à leur admissibilité à la réduction de prime unique consentie à celles qui se conformeraient à l'avance au *Règlement administratif de la SADC sur les exigences en matière de données et de systèmes*, et sur d'autres hypothèses quant à la croissance des dépôts assurés. Toutes ces hypothèses ne se sont pas confirmées, ce qui explique les écarts constatés entre les chiffres du plan et les chiffres réels.
- *Placements :* Les produits tirés des placements se sont élevés à 36 millions de dollars, alors que les prévisions s'établissaient à 39 millions. Le plan d'entreprise reposait sur l'hypothèse d'un taux de rendement plus élevé que celui enregistré par le portefeuille.

Les **charges d'exploitation nettes** de l'exercice se sont établies à 38 millions de dollars, soit 4 millions de moins que ce que prévoyait le plan. Cet écart s'explique par le fait que nous avons comblé moins rapidement que prévu les postes nouvellement créés à l'égard des règlements complexes et dans d'autres secteurs de la Société.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2014, le **total du résultat global** a été de 252 millions de dollars, soit 49 millions de plus que les 203 millions de dollars prévus. Cet écart est principalement attribuable à la diminution non planifiée – de 50 millions de dollars – de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts.

À l'horizon 2014-2015

Comme le prévoit son Plan d'entreprise 2014-2015 à 2018-2019, la SADC alignera son travail sur quatre stratégies au cours de l'exercice 2014-2015, soit les mêmes que durant l'exercice précédent :

- Permettre un accès pratique, sûr et rapide aux dépôts assurés en cas de faillite d'une institution membre
- Se préparer à des règlements de faillite complexes
- Sensibiliser le public à l'assurance-dépôts de SADC
- Gérer efficacement les ressources stratégiques de la SADC

• Permettre un accès pratique, sûr et rapide aux dépôts assurés en cas de faillite d'une institution membre

Principales stratégies de soutien pour 2014-2015

- *Affiner et commencer à mettre en œuvre le plan de transformation des modes de remboursement de la SADC*
- *Étendre l'établissement de plans de règlement aux institutions membres de taille moyenne*

La SADC a mis en œuvre un plan de transformation de ses modes de remboursement, qui s'étendra sur plusieurs années et lui permettra d'optimiser ses capacités de remboursement. Il s'agit d'améliorer nos pratiques de remboursement pour qu'elles continuent de répondre aux attentes des déposants, et de nous adapter aux progrès de la technologie dans le secteur bancaire ainsi qu'à la croissance et aux enjeux du secteur. Le plan traitera des difficultés liées au remboursement des comptes en fiducie et enregistrés, des modes de paiement utilisés par la SADC et des stratégies de communication en cas de remboursement.

En 2014-2015, la SADC compte inclure dans sa planification de règlement les institutions membres de taille moyenne. Elle fera progresser ses processus de règlement visant les institutions de grande taille et commencera à élaborer des plans de règlement visant les institutions membres de taille moyenne, en misant sur une collaboration entre ses propres services et le BSIF.

• Se préparer à des règlements de faillite complexes

Durant l'exercice, la Société entreprendra la mise en œuvre d'un plan d'amélioration de divers processus et méthodes visant à renforcer sa capacité de faire face à la faillite d'une institution financière de grande taille. Ce plan ou « cadre d'optimisation » permettra l'examen, entre autres, de notre méthode d'évaluation, de nos ressources, de nos modèles de financement de même que des structures organisationnelles qui soutiennent nos progrès à cet égard. Nous comptons également élaborer et documenter un modèle ou « scénario » décrivant toutes les étapes du règlement de faillite d'une institution de grande taille.

Principales stratégies de soutien pour 2014-2015

- *Mettre en place un cadre d'optimisation de la capacité de règlement de la SADC en cas de faillite d'institutions membres de grande taille*
- *Accroître la collaboration avec d'autres instances de règlement au pays et à l'étranger*
- *Développer les plans de règlement pour les aligner sur les meilleures pratiques émanant du Conseil de stabilité financière et d'autres instances étrangères*

Il est essentiel que la SADC collabore avec d'autres instances de règlement et autorités financières au pays et à l'étranger. En 2014-2015, la SADC travaillera à établir des protocoles de coordination en vue de resserrer sa collaboration avec les instances de règlement des États-Unis, du Royaume-Uni et peut-être aussi d'autres régions où les institutions financières canadiennes sont présentes. Au cours de la période de planification, la Société organisera des groupes de gestion de crise (GGC) réunissant des instances de règlement canadiennes et internationales et ses institutions membres les plus grandes et les plus complexes pour tâcher de surmonter les obstacles au règlement de faillite de telles institutions.

À l'échelle nationale, la Société continuera de collaborer avec la Banque du Canada au cours des prochaines années pour faciliter l'accès aux infrastructures des marchés financiers (IMF) désignées en cas de faillite d'une institution membre et pour concevoir des ententes de coordination avec les organismes provinciaux de réglementation des valeurs mobilières et certains régimes de protection du secteur financier. Nous procéderons à des évaluations de notre capacité de règlement et établirons des plans d'action visant à surmonter les obstacles connus à la mise en œuvre de certaines stratégies de règlement.

• Sensibiliser le public à l'assurance-dépôts de la SADC

La stratégie triennale de sensibilisation du public s'achèvera en 2014-2015. Nous nous efforcerons encore cette année de tirer profit de la relation qui unit les conseillers financiers à leurs clients pour renseigner ces derniers sur l'assurance-dépôts. Nous nous rapprocherons des conseillers au moyen de partenariats stratégiques, d'activités de relations externes, de formation continue et de publicités. La Société évaluera l'efficacité de sa stratégie de sensibilisation du public à l'assurance-dépôts et à la SADC. Au vu des résultats de cette évaluation et en prévision des changements qui seront apportés au cadre de réglementation financière, elle élaborera une nouvelle stratégie et un nouveau plan à long terme vers la fin de l'exercice 2014-2015, en vue de leur mise en œuvre dès avril 2015.

Principales stratégies de soutien pour 2014-2015

- *Mener à terme la stratégie actuelle de sensibilisation du public de la SADC*
- *Mesurer l'efficacité de la stratégie actuelle et élaborer une nouvelle stratégie*

• Gérer efficacement les ressources stratégiques de la SADC

Pour demeurer en mesure de s'acquitter de son mandat avec efficacité et efficience et de s'adapter aux changements qui surviennent dans son environnement, la SADC créera de nouveaux postes dont la fonction sera de surveiller les nouveaux enjeux pouvant avoir des répercussions sur les déposants, sur les institutions membres et sur la Société elle-même. La Société déploiera également son programme de formation conçu en 2013-2014, qui vise à faire en sorte que son personnel conserve toutes les compétences nécessaires à l'égard des fonctions essentielles de la Société, pour que celle-ci soit prête à intervenir rapidement auprès d'une institution membre quelle que soit sa taille. Ce programme, qui s'étendra sur plusieurs années, mettra l'accent sur l'échange de connaissances et le renforcement des compétences au moyen de simulations, d'exercices en salle et d'études de cas.

Principales stratégies de soutien pour 2014-2015

- *Perfectionner le mécanisme de surveillance des changements qui surviennent dans l'environnement de la SADC et de leur incidence possible sur la Société, et en accroître la portée*
- *Mettre en place un programme de formation axé sur les fonctions de base*
- *Perfectionner les pratiques de gestion des placements de la SADC*
- *Mener à terme la mise en place du nouveau modèle de prestation de services informatiques de la SADC*
- *Renforcer les processus de gestion financière et les contrôles y afférents*

Compte tenu de la croissance du financement *ex ante* de la SADC, la direction souhaite renforcer son cadre de gestion des placements en 2014-2015, en maximisant l'utilisation de ses ressources internes. Il faudra par la même occasion optimiser le cadre de gouvernance ainsi que les fonctions de gestion et de déclaration du risque qui sous-tendent les pratiques de gestion des placements de la Société. Cette dernière mènera à terme la mise en place de son nouveau modèle de prestation de services informatiques, afin que ses ressources informatiques soient adaptées à ses besoins opérationnels en constante évolution et déployées avec efficacité et efficience. De même, la SADC cherche sans cesse à affiner ses processus et contrôles financiers pour assurer une gestion efficace de son exploitation et de ses coûts. Durant la période de planification, elle procédera à l'examen des processus soutenant la production des rapports financiers, l'établissement de budgets, les prévisions et la gestion des fournisseurs, dans le but de s'assurer que des contrôles financiers adéquats sont en place dans l'ensemble de la Société.

Plan financier 2014-2015 à 2018-2019

Étant donné que les prévisions du Plan d'entreprise 2014-2015 à 2018-2019 de la SADC reposent sur diverses hypothèses, les chiffres réels pourraient s'écarter sensiblement des chiffres du plan. Voici quelques-unes des principales hypothèses d'ordre financier :

- Croissance annuelle des dépôts assurés de 3,5 pour 100.
- Le taux de prime des institutions membres de catégorie 1 (le taux de base) augmentera d'un peu moins de un point de base (environ 0,72 point de base) en 2014-2015, puis de un point de base par an durant les quatre années subséquentes.
- On suppose que le portefeuille de placement produira un rendement moyen de 1,3 pour 100 en 2014-2015, de 1,5 pour 100 en 2015-2016, de 1,8 pour 100 en 2016-2017, et de 2,0 pour 100 par la suite.
- On suppose qu'aucune institution membre ne fera faillite au cours de la période de référence.
- La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts devrait demeurer à 1 200 millions de dollars.

Exercice 2014-2015

La Société s'attend à ce que le **résultat global** totalise 246 millions de dollars durant l'exercice 2014-2015.

Les **produits des activités ordinaires** de la Société devraient totaliser 287 millions de dollars durant l'exercice, dont 250 millions en produits tirés des primes et 37 millions en produits tirés des placements.

La Société prévoit des **produits tirés des primes** de l'ordre de 250 millions de dollars, soit 58 millions de plus que durant l'exercice 2013-2014 (192 millions de dollars). Cette augmentation résultera du relèvement des taux de prime et de la hausse prévue des dépôts assurés.

À 37 millions de dollars, **les produits tirés des placements** prévus devraient dépasser de un million leur valeur de l'exercice 2013-2014, puisque le solde du portefeuille augmentera mais que les taux d'intérêt demeureront bas.

Les **charges d'exploitation nettes** devraient s'établir à 42 millions de dollars en 2014-2015, comparativement aux 38 millions de l'exercice 2013-2014. Les charges seront plus élevées parce que la Division des règlements complexes et des plans d'urgence sera dotée de tout le personnel dont elle a besoin et parce que le budget consacré à la sensibilisation du public aura été relevé pour tenir compte de la hausse des coûts des médias et pour permettre à la Société de poursuivre ses activités de relations externes.

La **trésorerie et les placements** devraient s'élever à 3,0 milliards de dollars à la fin de l'exercice 2014-2015.

La **provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts** devrait demeurer égale à 1,2 milliard de dollars à la fin de l'exercice 2014-2015.

Le niveau du **financement *ex ante*** devrait s'établir à 3,0 milliards de dollars à la fin de l'exercice 2014-2015, soit 44 points de base des dépôts assurés attendus, en hausse de deux points de base par rapport à l'exercice précédent.

(en millions de dollars canadiens)	2014-2015 Plan d'entreprise[a]	2013-2014 Chiffres réels	2013-2014 Plan d'entreprise[a]
État consolidé de la situation financière *(au 31 mars)*			
Trésorerie et placements	3 007	2 761	2 760
Immobilisations	13	13	11
Autres actifs courants	3	4	1
Total des actifs	**3 023**	**2 778**	**2 772**
Passifs courants	5	5	2
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	1 200	1 200	1 250
Autres passifs non courants	3	4	3
Résultats non distribués	1 815	1 569	1 517
Total des passifs et des capitaux propres	**3 023**	**2 778**	**2 772**
État consolidé du résultat global *(pour l'exercice terminé le 31 mars)*			
Produits des activités ordinaires			
Produits tirés des primes	250	192	195
Produits tirés des placements	37	36	39
	287	228	234
Charges			
Charges d'exploitation	42	38	42
Recouvrement de sommes radiées	–	(12)	(14)
Diminution de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	–	(50)	–
	42	(24)	28
Résultat net avant impôt	245	252	206
Recouvrement (charge) d'impôt	1	–	(3)
Résultat net et total du résultat global	**246**	**252**	**203**

[a] Les plans d'entreprise de 2013-2014 à 2017-2018 et de 2014-2015 à 2018-2019 s'appuyaient sur les données disponibles au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2013 respectivement.

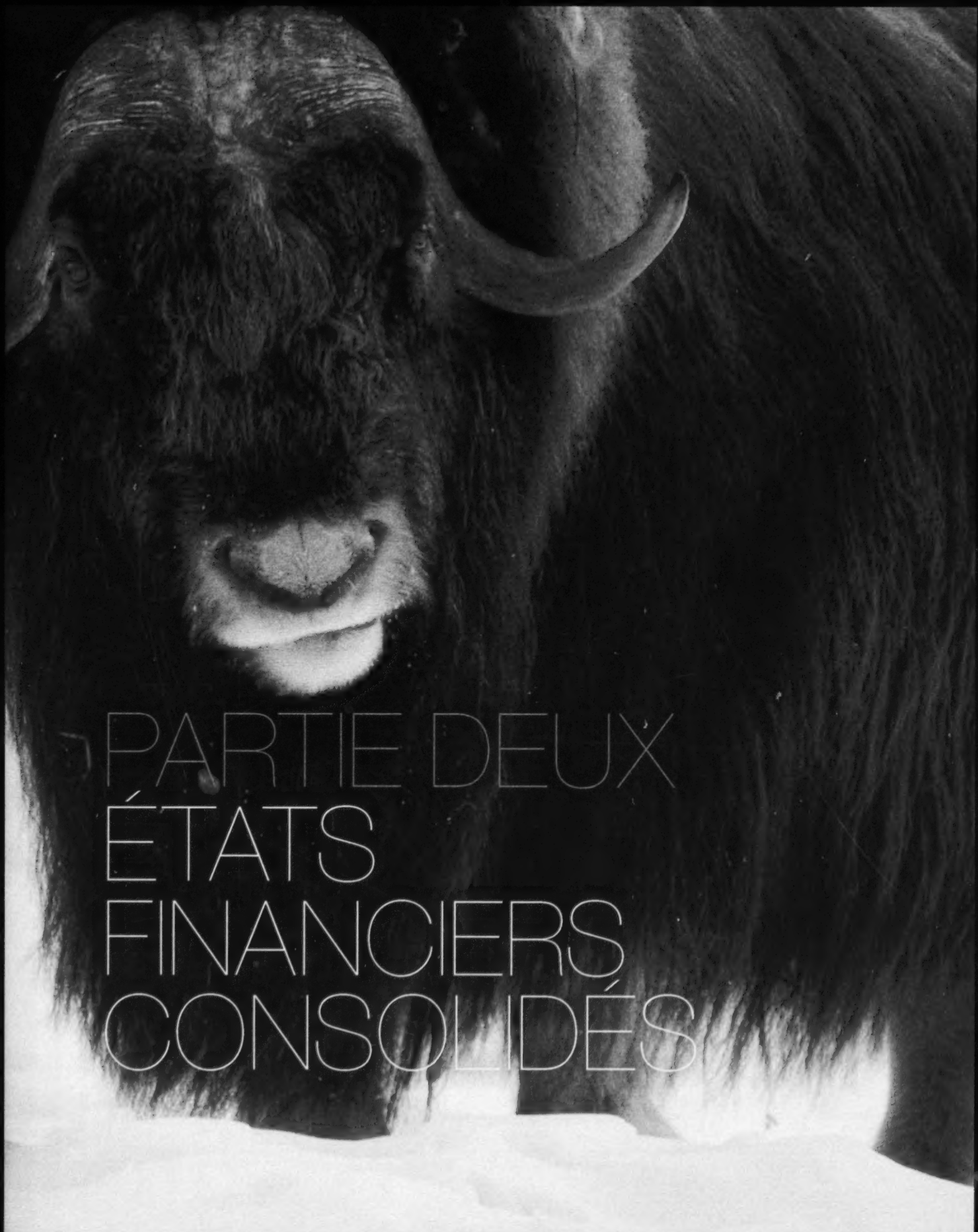

PARTIE DEUX
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers consolidés de la SADC

Le 4 juin 2014

La direction répond des états financiers consolidés ci-joints de la Société d'assurance-dépôts du Canada et des informations sur les états financiers consolidés contenues dans le présent Rapport annuel. Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière. Parmi les montants qui y figurent, certains sont forcément fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, le plus important étant la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts.

Le conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés. Les autres informations financières présentées dans le présent Rapport annuel concordent avec celles que l'on trouve dans les états financiers consolidés.

En vertu de son obligation d'assurer l'intégrité et la fidélité des états financiers consolidés, la direction est chargée de maintenir des systèmes de contrôle financier et de gestion ainsi que des pratiques correspondantes qui lui permettent de garantir, dans une mesure raisonnable, que les opérations sont dûment autorisées, que les biens sont protégés et que les documents comptables sont tenus conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques du Canada* et à ses règlements d'application ainsi qu'à la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* et aux règlements administratifs de la Société. Des audits internes permettent d'examiner et d'évaluer l'application des politiques et procédures de la Société ainsi que la pertinence des procédés de contrôle interne. De plus, les auditeurs internes et externes ont libre accès auprès du Comité d'audit du conseil, lequel veille à ce que la direction s'acquitte des obligations qui lui sont faites de maintenir des systèmes de contrôle acceptables, de présenter avec exactitude l'information financière et de soumettre à l'approbation du conseil les états financiers consolidés de la Société.

Ces états financiers consolidés ont été audités par l'auditeur de la Société, c'est-à-dire le vérificateur général du Canada, dont le rapport est reproduit ci-après.

La présidente et première dirigeante,

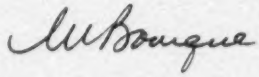

Michèle Bourque

Le vice-président, Finances et Administration, et directeur financier,

Dean A. Cosman

Rapport de l'auditeur indépendant

Auditor General of Canada
Vérificateur général du Canada

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre des Finances

Rapport sur les états financiers consolidés

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Société d'assurance-dépôts du Canada, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2014, et l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société d'assurance-dépôts du Canada au 31 mars 2014, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de *la Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis les principes comptables des Normes internationales d'information financière (IFRS) ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Société d'assurance-dépôts du Canada dont j'ai eu connaissance au cours de mon audit des états financiers consolidés ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada*, ainsi qu'aux règlements administratifs de la Société d'assurance-dépôts du Canada.

Pour le vérificateur général du Canada,

Nancy Y. Cheng, FCPA, FCA
Vérificatrice générale adjointe

Le 4 juin 2014
Ottawa, Canada

240 rue Sparks Street, Ottawa, Ontario K1A 0G6

États financiers consolidés et notes complémentaires

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA
État consolidé de la situation financière
au 31 mars 2014

(en milliers de dollars canadiens)

	Notes	31 mars 2014	31 mars 2013
ACTIFS			
Trésorerie		699	422
Titres de placement	*5*	2 760 461	2 560 483
Actif d'impôt exigible		1 940	1 286
Clients et autres débiteurs	*6*	1 554	1 545
Paiements anticipés		303	244
Immobilisations corporelles	*8*	6 461	6 716
Immobilisations incorporelles	*9*	6 542	4 310
Actif d'impôt différé	*14*	–	122
TOTAL DES ACTIFS		**2 777 960**	**2 575 128**
PASSIFS			
Fournisseurs et autres créditeurs		5 177	5 577
Incitatif à la location différé	*10*	1 299	1 412
Avantages du personnel	*20*	2 486	1 859
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	*11*	1 200 000	1 250 000
Passif d'impôt différé	*14*	469	–
Total des passifs		**1 209 431**	**1 258 848**
CAPITAUX PROPRES			
Résultats non distribués		1 568 529	1 316 280
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES		**2 777 960**	**2 575 128**

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Approuvé par le conseil le 4 juin 2014

Un administrateur

Un administrateur

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA
État consolidé du résultat global
pour l'exercice terminé le 31 mars 2014
(en milliers de dollars canadiens)

	Notes	Exercice terminé le 31 mars 2014	Exercice terminé le 31 mars 2013
PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES			
Produits tirés des primes	*15*	191 727	120 081
Produits tirés des placements	*5*	36 437	38 985
Autres		54	45
		228 218	159 111
CHARGES			
Charges d'exploitation	*16*	38 023	35 835
Recouvrement de sommes radiées	*7*	(11 500)	(166)
(Diminution) augmentation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	*11*	(50 000)	100 000
		(23 477)	135 669
Résultat net avant impôt		251 695	23 442
(Recouvrement) charge d'impôt	*14*	(389)	815
RÉSULTAT NET		**252 084**	**22 627**
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL			
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net			
Gain actuariel sur l'obligation au titre des prestations définies	*20*	220	155
Incidence fiscale		(55)	(39)
Autres éléments du résultat global, après impôt		165	116
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL		**252 249**	**22 743**

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA
État consolidé des variations des capitaux propres
pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

(en milliers de dollars canadiens)

	Résultats non distribués et total des capitaux propres
Solde au 31 mars 2012	**1 293 537**
Résultat net	22 627
Autres éléments du résultat global	116
Total du résultat global	22 743
Solde au 31 mars 2013	**1 316 280**
Résultat net	252 084
Autres éléments du résultat global	165
Total du résultat global	252 249
Solde au 31 mars 2014	**1 568 529**

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA
Tableau consolidé des flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

(en milliers de dollars canadiens)

	Exercice terminé le 31 mars 2014	Exercice terminé le 31 mars 2013
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Résultat net	252 084	22 627
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
Dotation aux amortissements	1 971	2 022
Produits tirés des placements	(36 437)	(38 985)
(Recouvrement) charge d'impôt	(389)	815
Charge au titre des prestations définies	229	228
Paiement au titre des prestations définies	(64)	(16)
Variation du fonds de roulement :		
(Diminution) augmentation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	(50 000)	100 000
Augmentation des paiements anticipés	(59)	(103)
Augmentation des clients et autres débiteurs	(9)	(8)
(Diminution) augmentation des fournisseurs et autres créditeurs	(400)	1 788
Augmentation des autres avantages à long terme du personnel	682	–
Diminution de l'incitatif à la location différé	(113)	(113)
Intérêts reçus	36 428	42 643
Impôt sur le résultat recouvré	1 295	–
Impôt sur le résultat payé	(1 023)	(3 491)
Entrées de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	204 195	127 407
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles	(3 948)	(4 090)
Achat de titres de placement	(6 081 570)	(4 435 184)
Produit de la vente ou de l'arrivée à échéance de titres de placement	5 881 600	4 311 833
Sorties de trésorerie nettes liées aux activités d'investissement	(203 918)	(127 441)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	277	(34)
Trésorerie, au début	422	456
Trésorerie, à la fin	699	422

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA

Notes complémentaires

au 31 mars 2014

1 – Informations générales

La Société d'assurance-dépôts du Canada (la « Société » ou la « SADC ») a été constituée en 1967 en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (la « Loi sur la SADC »). Elle compte au nombre des sociétés d'État sans capital-actions inscrites à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle est financée par les primes que lui versent ses institutions membres. Elle est assujettie à l'impôt fédéral sur les bénéfices, en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Son siège social est sis au 50, rue O'Connor, 17e étage, à Ottawa, en Ontario.

La Société a pour mandat de fournir une assurance contre la perte totale ou partielle des dépôts détenus par ses institutions membres, d'encourager la stabilité du système financier canadien et d'y contribuer à tous égards. La Société doit remplir son mandat de façon à protéger les intérêts des déposants des institutions membres tout en s'efforçant de réduire au minimum les pertes qu'elle est susceptible d'encourir.

La Société est habilitée à prendre toutes les mesures essentielles ou accessoires pour bien remplir son mandat, y compris faire l'acquisition d'éléments d'actif d'institutions membres et d'autres organisations, ou leur accorder des garanties ou des prêts. Elle peut notamment procéder ou faire procéder à des inspections des institutions membres, faire fonction de liquidateur, de séquestre ou d'inspecteur d'une institution membre ou d'une filiale de celle-ci et établir une institution-relais.

La Société est mandataire de Sa majesté du chef du Canada pour l'application de la Loi sur la SADC. En conséquence, toutes les obligations qu'elle contracte dans l'exercice de son mandat constituent des obligations du Canada.

Le 4 juin 2014, le conseil d'administration de la Société a approuvé les présents états financiers consolidés et en a autorisé la publication.

Méthode de préparation

Ces états financiers consolidés ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et sont présentés en dollars canadiens.

Les états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts et de certains avantages du personnel (voir la note 20), qui sont évaluées à la valeur actualisée. Le coût historique est généralement établi en fonction de la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des actifs, ainsi que des sorties de trésorerie auxquelles s'attend la Société à l'égard d'un passif.

Les méthodes comptables, définies à la note 2, ont été appliquées uniformément à toutes les périodes dont il est question, sauf mention contraire dans le texte qui suit.

2 – Principales méthodes comptables

Méthode de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Société ainsi que les états financiers d'Adelaide Capital Corporation (ACC), entité structurée contrôlée par la Société.

Les résultats d'ACC sont inclus dans l'état consolidé du résultat global jusqu'à la date à laquelle le contrôle prendra fin ou jusqu'à ce qu'ACC soit dissoute. Les transactions, soldes, produits et charges entre la Société et ACC ont été entièrement éliminés lors de la consolidation.

L'incidence globale de cette consolidation est minime.

Les présents états financiers consolidés ne prennent pas en compte les éléments d'actif et de passif ni les résultats d'exploitation des institutions membres faillies auprès desquelles la Société est intervenue, mais dont elle n'a pas le contrôle.

Jugements

La préparation des états financiers consolidés conformément aux IFRS exige que la direction ait recours à des jugements critiques dans l'application des méthodes comptables de la Société. Les principaux jugements exercés lors de l'application des méthodes comptables de la Société sont décrits ci-après.

Consolidation

La direction a déterminé, après analyse des faits et des circonstances, que la Société contrôle ACC et que les états financiers consolidés de la Société devraient donc intégrer les états financiers d'ACC. La Société détient le contrôle lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci.

Bien que la SADC ne détienne aucune participation dans le capital social d'ACC, elle en est l'unique créancier et lui a accordé un prêt en 1992 qui n'est pas entièrement remboursé. Les faits et les circonstances que la direction a pris en considération avant de conclure que la SADC détient le contrôle d'ACC sont les suivants :

- le prêt expose la SADC à des rendements variables en raison des liens de celle-ci avec ACC ;
- étant donné qu'un membre du personnel de la SADC est l'unique membre du conseil d'administration d'ACC, la SADC a le pouvoir de prendre des décisions concernant les activités d'ACC qui influent sur les rendements que la SADC touchera sur le prêt qu'elle a accordé à ACC ;
- les conditions du prêt limitent les activités d'ACC et stipulent que celle-ci ne peut modifier la composition du conseil d'administration, ce qui confère à la SADC le pouvoir sur les principales activités d'ACC.

Instruments financiers

La Société détient un volume important de titres de placement. La direction a déterminé, après analyse des faits et des circonstances, que i) les titres de placement sont détenus afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels, et ii) les dispositions contractuelles des titres de placement donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal qui est dû. En conséquence, la Société évalue ses titres de placement au coût amorti. Se reporter à la partie « Instruments financiers » pour de plus amples informations.

Estimations et hypothèses

La préparation d'états financiers consolidés selon les IFRS exige l'utilisation de certaines estimations et hypothèses. Ces estimations et hypothèses sont révisées régulièrement. Les révisions sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation ou l'hypothèse est révisée et sur toute période ultérieure pouvant être affectée.

En raison du degré d'incertitude élevé que comporte l'estimation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, les hypothèses que formule la direction sont fort importantes.

La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts correspond au montant des pertes que, selon ses meilleures estimations, la SADC risque probablement de subir en sa qualité d'assureur des dépôts détenus par les institutions membres. La provision est estimée au moyen de l'évaluation du risque global des membres de la Société selon : i) le volume des dépôts assurés ; ii) des prévisions de défaillance d'institutions membres établies à partir de statistiques de probabilité et de la connaissance particulière que la SADC a de chacune d'entre elles ; iii) du pourcentage prévu de perte en cas de défaillance. Se reporter à la partie « Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts » pour de plus amples informations sur le mode d'évaluation de la provision.

À court terme, il se pourrait que les résultats diffèrent sensiblement de ces estimations, y compris en ce qui a trait à l'importance des pertes que la Société pourrait subir à la suite de la faillite future d'institutions membres et au moment où ces pertes se produiraient. Un ajustement significatif de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts pourrait être nécessaire. Si, au bout du compte, les résultats diffèrent des estimations actuelles, la Société peut recommander l'augmentation ou la réduction, selon le cas, des taux de prime annuels s'appliquant aux institutions membres.

Instruments financiers

Au cours de l'exercice 2011-2012, la SADC a opté pour l'adoption anticipée d'IFRS 9, *Instruments financiers*, publiée par l'International Accounting Standards Board (IASB) en novembre 2009 (IFRS 9 [version 2009]).

Comptabilisation et évaluation

Tous les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction qui leur sont directement attribuables.

L'achat d'actifs financiers imposant la livraison de l'actif dans un délai défini par réglementation ou par convention sur le marché (achat normalisé) est comptabilisé à la date de règlement, c'est-à-dire à la date de livraison de l'actif à ou par la Société.

Classement

A) Actifs financiers

Après sa comptabilisation initiale, un actif financier est évalué au coût amorti s'il remplit les deux conditions suivantes :

- la détention de l'actif s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin de recevoir des flux de trésorerie contractuels ;
- les modalités contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal qui est dû.

Si l'actif financier ne remplit pas ces deux conditions, il est ultérieurement évalué à la juste valeur. Tous les actifs financiers de la Société sont ultérieurement évalués au coût amorti.

B) Passifs financiers

Après leur comptabilisation initiale, tous les passifs financiers de la Société sont évalués au coût amorti.

Évaluation au coût amorti

Le coût amorti est le montant auquel est évalué l'actif financier ou le passif financier lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements de principal et diminué ou majoré de l'amortissement cumulé calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif ou de toute différence entre ce montant initial et le montant à l'échéance, et diminué de toute réduction pour dépréciation ou irrécouvrabilité.

Évaluation à la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Les évaluations à la juste valeur sont classées selon la hiérarchie suivante :

- *niveau 1* : la juste valeur est fondée sur des cours (non ajustés) disponibles pour des actifs ou des passifs identiques sur des marchés actifs ;
- *niveau 2* : la juste valeur est déterminée à l'aide de données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix) ;
- *niveau 3* : la juste valeur est déterminée à l'aide de données concernant l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données observables de marché (données non observables).

Identification et évaluation de la dépréciation

À la fin de chaque exercice, la Société évalue s'il existe une indication objective de dépréciation d'actifs financiers comptabilisés au coût amorti. La perte de valeur d'un actif comptabilisé au coût amorti est égale à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier. La perte est comptabilisée en résultat net et se reflète dans un compte de correction de valeur.

Trésorerie

La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue. La trésorerie est évaluée au coût amorti dans l'état de la situation financière.

Titres de placement

Les titres de placement sont des instruments d'emprunt, incluant des bons du Trésor et des obligations du gouvernement, que détient la Société. Les titres de placement sont évalués au coût amorti, plus les intérêts courus, dans l'état de la situation financière.

Les produits d'intérêts des titres de placement sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Clients et autres débiteurs

Les clients et autres débiteurs sont évalués au coût amorti, moins toute perte de valeur.

Immobilisations corporelles

Les éléments du poste des immobilisations corporelles sont évalués au coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement est calculé selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée des actifs. Les durées d'utilité estimées, les valeurs résiduelles et les méthodes d'amortissement font l'objet d'un examen une fois l'an, à la fin de chaque exercice, et l'incidence de toute variation des estimations est comptabilisée sur une base prospective. Les durées d'utilité suivantes servent au calcul de l'amortissement :

- Améliorations locatives – durée du bail ou durée d'utilité des améliorations locatives (selon la durée la plus courte)
- Mobilier et matériel – cinq ans
- Matériel informatique – trois ans

La charge d'amortissement est comprise dans les charges d'exploitation. Les profits et pertes liés à la sortie ou à la mise hors service d'un actif représentent la différence entre le produit de la vente de cet actif et la valeur comptable de celui-ci ; ils sont comptabilisés dans les charges d'exploitation.

Les éléments du poste des immobilisations corporelles font l'objet d'un examen à chaque date de clôture, qu'il existe ou non un indice montrant qu'un actif a pu se déprécier. S'il existe un quelconque indice qu'un actif a perdu de la valeur, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable de l'actif dépasse la valeur recouvrable de ce dernier. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans les charges d'exploitation.

Immobilisations incorporelles

La Société comptabilise une immobilisation incorporelle générée en interne résultant du développement d'un logiciel une fois qu'un projet est passé du stade conceptuel préliminaire à celui du développement de l'application. Les coûts de développement directement attribuables à la conception et aux tests d'une application sont inscrits à l'actif si tous les éléments suivants ont été démontrés :

- la faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ;
- la capacité de mettre en service l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et mettre en service l'immobilisation incorporelle ;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Le montant initial comptabilisé au titre d'une immobilisation incorporelle générée en interne est égal à la somme des coûts directement attribuables à celle-ci, engagés à partir de la date à laquelle cette immobilisation incorporelle a satisfait pour la première fois aux critères de comptabilisation énumérés ci-dessus.

Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles générées en interne sont évaluées au coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement est calculé selon le mode linéaire selon la durée d'utilité estimée des actifs, qui va de trois ans à sept ans. Les durées d'utilité estimées, les valeurs résiduelles et les méthodes d'amortissement font l'objet d'un examen annuel, à la fin de chaque exercice, et l'incidence de toute variation des estimations est comptabilisée sur une base prospective. L'amortissement des immobilisations incorporelles est compris dans les charges d'exploitation.

La Société tient compte des indices éventuels de perte de valeur à la fin de chaque exercice. Si un tel indice de perte de valeur existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer l'étendue de la perte. Les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore mises en service sont soumises à un test de dépréciation à chaque exercice, par lequel on compare la valeur comptable et la valeur recouvrable, et ce, quels que soient les indices. Les pertes de valeur sont comprises dans les charges d'exploitation.

Fournisseurs et autres créditeurs

Les fournisseurs et autres créditeurs sont évalués au coût amorti. Leur valeur comptable se rapproche de la juste valeur en raison de la courte durée avant l'échéance de ceux-ci.

Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

La provision est comptabilisée lorsque la Société a une obligation actuelle résultant d'un événement passé, qu'il est probable que la Société sera tenue d'éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

La Société est soumise à l'obligation à exécution éventuelle de fournir de l'assurance contre la perte d'une partie ou de la totalité des dépôts que détient une institution membre, en cas de faillite de celle-ci. La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts représente la meilleure estimation de la Société en ce qui a trait à la contrepartie nécessaire à l'extinction de cette obligation. Elle est déterminée selon IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*. L'estimation tient compte des risques et des incertitudes liés à l'obligation. La provision est estimée au moyen de l'évaluation du risque global des institutions membres de la Société selon : i) le volume des dépôts assurés ; ii) les prévisions de défaillance d'institutions membres établies à partir de statistiques de probabilité et de la connaissance particulière que la SADC a de chacun de ses membres ; iii) le pourcentage prévu de perte en cas de défaillance.

La Société calcule les pertes prévues découlant de la faillite d'institutions membres d'après leur valeur actualisée. La perte en cas de défaillance est exprimée en pourcentage des dépôts assurés et reflète la moyenne cumulative non pondérée des pertes subies depuis que la Société est tenue de remplir son mandat de manière à réduire au minimum ses risques de perte, conformément aux modifications apportées à la Loi sur la SADC en 1987, ainsi qu'un ajustement correspondant à l'incertitude relative à la mesure. La valeur actualisée de la provision est calculée d'après un taux d'actualisation sans risque avant impôts.

Toute variation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts consécutive aux estimations trimestrielles effectuées aux fins de la présentation de l'information financière est comptabilisée comme ajustement de la provision dans la période au cours de laquelle elle survient.

Produits tirés des primes

Les produits tirés des primes sont comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie et présentés à titre de produit proportionnellement sur l'exercice. Les primes sont déterminées annuellement selon le montant des dépôts assurés détenus par les institutions membres au 30 avril de l'exercice courant, et elles sont payables en deux versements égaux le 15 juillet et le 15 décembre.

Les taux de prime sont fixés chaque année en fonction de la situation financière de la Société, de la conjoncture, du profil de risque des institutions membres et du niveau réel et projeté du financement *ex ante* de la Société par rapport au niveau cible.

Autres produits

Le poste des autres produits comprend les éléments suivants : les paiements reçus en contrepartie de services fournis à d'autres organisations non liées ; les produits tirés de contrats de sous-location ; certains produits d'intérêts ; les gains ou pertes de change.

Contrats de location

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Tous les autres contrats de location sont traités en tant que contrats de location simple.

Tous les contrats de location de la Société sont traités en tant que contrats de location simple.

Les loyers payables en vertu de contrats de location simple sont comptabilisés en charges d'exploitation selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location. Dans l'éventualité où des incitatifs ont été reçus, ces incitatifs sont comptabilisés à titre de passif. Le montant cumulé des incitatifs est comptabilisé comme une diminution des charges d'exploitation sur une base linéaire sur la durée du contrat de location. Les revenus locatifs provenant des contrats de sous-location simple sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée du contrat de location en question.

Régime de pension de retraite de la fonction publique

Tous les employés admissibles de la Société participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique (RPRFP), régime à prestations contributives définies établi par voie législative et dont le gouvernement du Canada est le promoteur. Les cotisations sont obligatoires de la part de l'employé et de la Société pour couvrir le coût des services rendus de la période. En vertu des dispositions en vigueur, la Société n'est pas tenue, légalement ou implicitement, de verser d'autres cotisations au titre des services passés ou d'une insuffisance de capitalisation. En conséquence, les versements au régime sont comptabilisés à titre de charges d'exploitation de l'exercice durant lequel les services ont été rendus et représentent la totalité des obligations de la Société en matière de retraite.

Avantages du personnel

La Société est le promoteur de régimes à prestations définies sous forme d'indemnités de départ, de prestations de retraite et de prestations de décès ; elle offre aussi au personnel d'autres avantages à long terme sous forme de congés de maladie accumulés mais non acquis.

Le coût de tous ces avantages auxquels ont droit les membres du personnel est déterminé par calcul actuariel selon la méthode des unités de crédit projetées. La détermination de la charge au titre des avantages du personnel requiert l'utilisation d'hypothèses comme le taux d'actualisation pour évaluer les obligations, les taux de démission prévus et le taux attendu de la rémunération future. Le taux d'actualisation utilisé est déterminé par référence à des obligations de sociétés de première qualité dont la durée jusqu'à l'échéance se rapproche de celle du passif connexe aux prestations de retraite. Le taux attendu de la rémunération future représente une hypothèse à long terme et tient compte de certains facteurs comme le taux d'inflation, le mérite et la promotion. Les résultats à terme pourraient différer des estimations fondées sur ces hypothèses.

Dans le cas de tous ces avantages, le passif comptabilisé dans l'état de la situation financière correspond à la valeur actualisée de l'obligation à la date de clôture.

En ce qui concerne les régimes à prestations définies, tous les écarts actuariels qui découlent du calcul de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies sont comptabilisés immédiatement dans les résultats non distribués, en tant qu'autres éléments du résultat global. Le coût des services passés est comptabilisé en charges à l'une des deux dates suivantes, selon la première occurrence : i) la date de modification ou de réduction du régime ou ii) la date à laquelle la Société comptabilise les coûts de restructuration correspondants ou les indemnités de fin de contrat de travail correspondantes.

Quant aux autres avantages à long terme du personnel, tous leurs coûts, y compris les écarts actuariels, sont immédiatement comptabilisés en charges d'exploitation.

Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat représente la somme de la charge d'impôt exigible et de la charge d'impôt différé.

La charge d'impôt exigible est comptabilisée dans le résultat net, sauf dans la mesure où elle se rapporte à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres.

La charge d'impôt différé est comptabilisée par application de la méthode du passif fiscal aux différences temporaires qui existent entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable dans l'état de la situation financière. Le calcul de la charge d'impôt différé s'effectue selon les taux d'impôt et la réglementation fiscale adoptée ou quasi adoptée à la date de clôture et qui devraient s'appliquer au moment où l'actif d'impôt différé correspondant sera réalisé ou que le passif d'impôt différé sera réglé. L'impôt différé relatif aux écarts actuariels sur l'obligation au titre des prestations définies est comptabilisé directement dans les résultats non distribués, en tant qu'autres éléments du résultat global.

3 – Application des normes internationales d'information financière (IFRS) nouvelles et révisées

Au cours de l'exercice, la Société a adopté plusieurs IFRS nouvelles ou révisées, publiées par l'IASB, qui s'appliquent obligatoirement aux périodes ouvertes à compter du 1er janvier 2013.

L'application des IFRS nouvelles ou révisées mentionnées ci-dessous n'a donné lieu qu'à des informations supplémentaires dans les présents états financiers consolidés :

- IFRS 10, *États financiers consolidés*
- IFRS 11, *Partenariats*
- IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*
- IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*
- IAS 19, *Avantages du personnel*
- IAS 27, *États financiers individuels*
- IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*
- *Présentation des autres éléments du résultat global* (modifications d'IAS 1)
- *Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2009-2011*

4 – Futures modifications de normes comptables

À la date d'approbation des présents états financiers consolidés, certaines normes, interprétations et modifications de normes existantes ont été publiées par l'IASB mais ne sont pas encore en vigueur. À moins d'indication contraire, la Société ne prévoit pas opter pour l'adoption anticipée de l'une ou l'autre de ces modifications.

IFRS 9, *Instruments financiers* – En novembre 2009, l'IASB a publié la norme IFRS 9 (version 2009), qui instaure de nouvelles exigences en matière de classement et d'évaluation des actifs financiers. C'était la première étape en vue de remplacer IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. En octobre 2010, l'IASB a publié IFRS 9 (version 2010), qui comporte de nouvelles exigences comptables en ce qui concerne les passifs financiers et reprend telles quelles les exigences d'IAS 39 en matière de décomptabilisation des actifs financiers et des passifs financiers. En novembre 2013, l'IASB a publié IFRS 9 (version 2013) qui ajoute un nouveau modèle de comptabilité de couverture et permet aux entités de modifier la comptabilisation de la dette désignée comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Dans la version 2013 d'IFRS 9, la date d'entrée en vigueur obligatoire de toutes les versions d'IFRS 9 a été retirée. L'IASB n'a pas encore fixé de nouvelle date d'adoption. La Société a adopté IFRS 9 (version 2009) de façon anticipée au cours de l'exercice 2011-2012. L'IASB autorise l'application anticipée des versions 2010 et 2013 d'IFRS 9. La Société ne s'attend pas à ce que les exigences supplémentaires d'IFRS 9 (version 2010) aient une incidence majeure sur ses états financiers consolidés. Elle évalue actuellement l'incidence, s'il en est, d'IFRS 9 (version 2013) sur ses états financiers consolidés.

Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2010-2012 – En décembre 2013, l'IASB a publié les *Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2010-2012*, qui ont entraîné des modifications mineures dans sept normes différentes, dont IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, IAS 16, *Immobilisations corporelles*, et IAS 24, *Information relative aux parties liées*. En général, les modifications visent à clarifier les exigences plutôt que d'apporter des changements substantiels à la pratique courante. Les modifications entrent en vigueur le 1er juillet 2014, mais l'application anticipée est autorisée. La Société évalue actuellement l'incidence que ces modifications pourraient avoir sur ses états financiers consolidés.

Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2011-2013 – En décembre 2013, l'IASB a aussi publié les *Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2011-2013*, qui ont entraîné des modifications mineures dans quatre normes différentes, dont IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*. En général, les modifications visent à clarifier les exigences plutôt que d'apporter des changements substantiels à la pratique courante. Ces modifications entrent en vigueur le 1er juillet 2014, mais l'application anticipée est autorisée. La Société évalue actuellement l'incidence que ces modifications pourraient avoir sur ses états financiers consolidés.

5 – Titres de placement

Les tableaux suivants renseignent sur l'échéance et la composition du portefeuille de titres de placement de la Société :

(en milliers de dollars canadiens)	Terme à courir 31 mars 2014			
	90 jours ou moins	91 jours à 1 an	1 à 5 ans	Total
Bons du Trésor	310 774	401 290	–	712 064
Rendement effectif moyen pondéré (%)	1,04	1,05	–	1,04
Obligations	499 851	405 899	1 138 447	2 044 197
Rendement effectif moyen pondéré (%)	1,37	1,77	1,58	1,57
Autres	4 200	–	–	4 200
Rendement effectif moyen pondéré (%)	0,95	–	–	0,95
Total des titres de placement	**814 825**	**807 189**	**1 138 447**	**2 760 461**
Rendement effectif moyen pondéré (%)	**1,24**	**1,41**	**1,58**	**1,43**

(en milliers de dollars canadiens)	Terme à courir 31 mars 2013			
	90 jours ou moins	91 jours à 1 an	1 à 5 ans	Total
Bons du Trésor	331 012	643 728	–	974 740
Rendement effectif moyen pondéré (%)	1,02	1,07	–	1,05
Obligations	212 670	583 223	789 850	1 585 743
Rendement effectif moyen pondéré (%)	1,73	1,42	1,92	1,71
Autres	–	–	–	–
Rendement effectif moyen pondéré (%)	–	–	–	–
Total des titres de placement	**543 682**	**1 226 951**	**789 850**	**2 560 483**
Rendement effectif moyen pondéré (%)	**1,30**	**1,23**	**1,92**	**1,46**

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2014			31 mars 2013
	Coût amorti	Profits (pertes) latents bruts	Juste valeur	Juste valeur
Bons du Trésor	712 064	(480)	711 584	974 933
Obligations	2 044 197	7 684	2 051 881	1 598 467
Autres	4 200	–	4 200	–
Total des titres de placement	**2 760 461**	**7 204**	**2 767 665**	**2 573 400**

Dans les tableaux qui précèdent, les intérêts courus sont inclus dans la valeur comptable.

La juste valeur des titres de placement correspond au cours d'actifs identiques sur les marchés actifs (à savoir des données d'entrée du niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs).

Le total des produits d'intérêts que la Société a générés sur les actifs financiers évalués au coût amorti se monte à 36 437 000 dollars pour l'exercice 2013-2014 (38 985 000 dollars pour l'exercice 2012-2013).

6 – Clients et autres débiteurs

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2014	31 mars 2013
Clients	86	77
Autres débiteurs	1 468	1 468
Total des clients et autres débiteurs	**1 554**	**1 545**

Aux 31 mars 2014 et 2013, aucune de ces créances n'était en souffrance, et il n'y avait pas d'indication objective de dépréciation.

La valeur comptable des créances clients se rapproche de la juste valeur en raison de la courte durée avant l'échéance de ceux-ci. Les autres débiteurs consistent en un effet à recevoir venant à échéance le 30 juin 2015, dont la juste valeur s'établissait à 1 463 000 dollars au 31 mars 2014 (1 455 000 dollars au 31 mars 2013). Cette juste valeur a été estimée à l'aide des flux de trésorerie futurs actualisés et elle se classe au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

7 – Recouvrement de sommes radiées

Au cours de l'exercice 2013-2014, la SADC a recouvré une somme de 11,5 millions de dollars sur les actifs en liquidation de La Compagnie Trust Standard, une institution membre qui avait fait faillite en 1991.

La direction estime qu'il est probable que la SADC récupère encore d'autres montants sur les biens mis en liquidation ayant appartenu à La Compagnie Trust Standard, mais elle ne peut en déterminer le chiffre pour l'instant.

8 – Immobilisations corporelles

(en milliers de dollars canadiens)	Matériel informatique	Mobilier et matériel	Améliorations locatives	Total
Coût				
Solde au 31 mars 2012	**5 002**	**1 873**	**5 689**	**12 564**
Ajouts	727	70	673	1 470
Mises hors service	–	–	–	–
Solde au 31 mars 2013	**5 729**	**1 943**	**6 362**	**14 034**
Ajouts	402	378	161	941
Mises hors service	(171)	–	–	(171)
Solde au 31 mars 2014	**5 960**	**2 321**	**6 523**	**14 804**
Cumul des amortissements				
Solde au 31 mars 2012	**3 932**	**894**	**1 406**	**6 232**
Amortissement	615	145	326	1 086
Mises hors service	–	–	–	–
Solde au 31 mars 2013	**4 547**	**1 039**	**1 732**	**7 318**
Amortissement	651	164	380	1 195
Mises hors service	(170)	–	–	(170)
Solde au 31 mars 2014	**5 028**	**1 203**	**2 112**	**8 343**
Valeur comptable				
Solde au 31 mars 2012	1 070	979	4 283	6 332
Solde au 31 mars 2013	1 182	904	4 630	6 716
Solde au 31 mars 2014	**932**	**1 118**	**4 411**	**6 461**

Au 31 mars 2014, aucune immobilisation corporelle n'était en cours de construction. Au 31 mars 2013, les immobilisations corporelles comprenaient une somme de 719 000 dollars au titre d'améliorations locatives dont les travaux étaient en cours.

9 – Immobilisations incorporelles

(en milliers de dollars canadiens)	Logiciels	Logiciels en cours de développement	Total
Coût			
Solde au 31 mars 2012	**1 646**	**1 936**	**3 582**
Ajouts – Développement interne	–	2 620	2 620
Transferts	2 394	(2 394)	–
Mises hors service	–	–	–
Solde au 31 mars 2013	**4 040**	**2 162**	**6 202**
Ajouts – Développement interne	1 015	1 993	3 008
Transferts	3 641	(3 641)	–
Mises hors service	–	–	–
Solde au 31 mars 2014	**8 696**	**514**	**9 210**
Cumul des amortissements			
Solde au 31 mars 2012	**956**	**–**	**956**
Amortissement	936	–	936
Mises hors service	–	–	–
Solde au 31 mars 2013	**1 892**	**–**	**1 892**
Amortissement	776	–	776
Mises hors service	–	–	–
Solde au 31 mars 2014	**2 668**	**–**	**2 668**
Valeur comptable			
Solde au 31 mars 2012	690	1 936	2 626
Solde au 31 mars 2013	2 148	2 162	4 310
Solde au 31 mars 2014	**6 028**	**514**	**6 542**

Au 31 mars 2014, la valeur comptable était constituée de deux immobilisations incorporelles, soit le logiciel d'accélération du calcul des dépôts à rembourser (ACDR) et le Système de déclaration réglementaire (SDR). Le logiciel ACDR vérifie la conformité des institutions membres au *Règlement administratif de la SADC sur les exigences en matière de données et de systèmes* et facilite le calcul des dépôts assurés qu'elles détiennent. Sa valeur comptable au 31 mars 2014 était de 2 190 000 dollars, et sa période d'amortissement résiduelle correspondait à 3,25 ans (respectivement 2 148 000 dollars et 4,25 ans au 31 mars 2013). L'amortissement du SDR, système de collecte de données financières auprès des institutions financières sous réglementation fédérale, a débuté au cours de l'exercice. Sa valeur comptable au 31 mars 2014 s'établissait à 4 352 000 dollars, et sa période d'amortissement résiduelle correspondait à 6,5 ans (au 31 mars 2013, un coût de 2 162 000 dollars avait été inscrit à l'actif, à titre de logiciels en cours de développement).

10 – Incitatif à la location différé

L'un des bailleurs a accordé à la Société des incitatifs à la location sous forme de périodes de loyer gratuit et de remboursements pour des améliorations locatives. Le montant cumulé des avantages est comptabilisé comme une diminution des charges d'exploitation sur une base linéaire sur la durée du contrat de location. La Société s'attend à comptabiliser une réduction de 1 186 000 dollars de ses charges d'exploitation plus de douze mois après le 31 mars 2014 (1 299 000 dollars plus de douze mois après le 31 mars 2013).

11 – Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts représente la meilleure estimation de la Société en ce qui a trait aux sorties futures d'avantages économiques résultant de l'obligation de la Société d'assurer les dépôts détenus par les institutions membres dans le cas d'une faillite. L'estimation est basée sur un calcul de la perte prévue et est soumise à l'incertitude relative au montant et au moment des pertes. Ainsi, les pertes réelles pourraient différer considérablement des estimations.

Les changements dans la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts sont résumés ci-après :

(en milliers de dollars canadiens)	Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts
Solde au 31 mars 2012	**1 150 000**
Provisions additionnelles	100 000
Solde au 31 mars 2013	**1 250 000**
Provisions additionnelles	(50 000)
Solde au 31 mars 2014	**1 200 000**

12 – Instruments financiers

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs financiers et des passifs financiers de la Société, évalués au coût amorti selon IFRS 9 (version 2009) :

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2014	31 mars 2013
Trésorerie	699	422
Titres de placement	2 760 461	2 560 483
Clients et autres débiteurs	1 554	1 545
Actifs financiers	**2 762 714**	**2 562 450**
Fournisseurs et autres créditeurs	5 177	5 577
Passifs financiers	**5 177**	**5 577**

Le lecteur se reportera à la note 5 pour d'autres renseignements sur l'échéance et la composition des titres de placement de la Société.

Juste valeur des instruments financiers

À l'exception des titres de placement et de certains clients et autres débiteurs, la valeur comptable des instruments financiers de la Société évalués au coût amorti se rapproche de leur juste valeur. La juste valeur des titres de placement de la Société est présentée à la note 5 et est déterminée selon le cours moyen des marchés actifs. La juste valeur de certains clients et autres débiteurs est communiquée à la note 6 et repose sur la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie attendus, au moyen d'un taux d'actualisation approprié à des contreparties cotées AA.

Objectifs en matière de gestion des risques financiers

L'actif de la Société est composé essentiellement des titres de placement de celle-ci. La stratégie de placement de la Société s'appuie sur deux principes de base clés : le risque de crédit et le risque de marché doivent être circonscrits pour préserver le capital, et le portefeuille de placement constitue la source de financement de toute activité d'intervention. La Société dispose d'un cadre complet de gestion des risques pour évaluer, contrôler et gérer ses risques. Elle gère ses risques financiers et ses autres risques en respectant un cadre de gestion des risques de l'entreprise (GRE) qui définit les responsabilités du conseil d'administration.

Des politiques formelles existent à l'égard de chacun des principaux risques financiers auxquels la Société est exposée. Ces politiques sont examinées périodiquement, au moins chaque année, pour s'assurer qu'elles demeurent appropriées et prudentes. Les principaux risques financiers qui découlent de la détention d'instruments financiers et des transactions s'y rapportant comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque de perte qui survient lorsqu'une contrepartie manque à ses obligations, inscrites au bilan ou hors bilan, envers la Société. Le risque de crédit maximal auquel est exposée la Société correspond à la valeur comptable de la trésorerie, des titres de placement et des clients et autres débiteurs portés à l'état consolidé de la situation financière. Aucun montant du poste des clients et autres débiteurs n'est en souffrance.

La politique de la Société en matière de risque de crédit exige entre autres que le conseil d'administration approuve les courtiers en valeurs mobilières, les maisons de courtage, les personnes agissant au nom de la Société et les parties avec lesquelles la Société est autorisée à effectuer des opérations financières. La Société effectue ses placements auprès de contreparties solvables et autorisées à qui une agence de notation externe (comme Standard & Poor's ou Moody's) a décerné une cote minimale. La Société ne peut dépasser les limites approuvées par le conseil d'administration pour chaque opération, chaque opérateur autorisé, et elle ne peut combiner ces limites.

En vertu de ses politiques en matière de risques financiers, la Société restreint ses placements aux obligations du gouvernement du Canada et des sociétés d'État fédérales, ainsi qu'aux obligations de gouvernements provinciaux et de sociétés de financement municipales. De même, ces politiques limitent davantage les risques en prévoyant la limite maximale des montants et des échéances de chaque placement. Dans le cas des placements de moins de trois ans, les contreparties doivent avoir une cote minimale égale à A. Les titres de placement dont le terme est supérieur à trois ans mais inférieur à cinq ans se limitent strictement à des titres ayant une cote minimale de AA-. La Société ne peut se procurer des titres dont le terme est supérieur à cinq ans.

En outre, pour minimiser son risque de crédit, la Société adhère aux *Lignes directrices concernant la gestion des risques financiers des sociétés d'État* émises par le ministre des Finances.

Le tableau ci-après résume la qualité du crédit des titres de placement de la Société, par cote de crédit :

(en milliers de dollars canadiens) **Cotes de crédit**	31 mars 2014	31 mars 2013
AAA	2 291 656	2 087 132
AA+	109 000	93 791
AA	143 061	143 211
AA-	118 465	141 752
A+	98 279	94 597
Total des titres de placement	**2 760 461**	**2 560 483**

La Société peut devoir intervenir à un titre ou à un autre, pour fournir un soutien financier à une institution membre en difficulté sous forme de prêt, de garantie ou autrement. Elle peut aussi avoir à rembourser les dépôts assurés de déposants dont l'institution financière membre a fait faillite. Un tel remboursement de la part de la Société se traduit par des réclamations à recouvrer. La réalisation de ces réclamations à recouvrer dépend dans une large mesure de la qualité du crédit ou de la valeur des éléments d'actif des institutions membres mises en liquidation, ce qui expose la Société à un risque de crédit supplémentaire. La Société participe de près au processus de cession des actifs des institutions faillies afin d'atténuer le risque de crédit et de minimiser les risques de perte pour elle-même.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la SADC ne dispose pas de liquidités suffisantes pour respecter ses engagements inscrits au bilan ou hors bilan, quand vient le temps de les honorer.

Le risque de liquidité est, en premier lieu, lié au financement des activités courantes de la Société. La Société peut avoir des besoins de trésorerie immédiats en cas de faillite (remboursement des dépôts assurés) ou de difficulté (soutien financier) d'une institution membre. De telles situations sont toutefois difficiles à prévoir. Le risque de liquidité de la Société est soumis à des contrôles de gestion du risque exhaustifs et est géré conformément aux politiques et aux limites approuvées par le conseil d'administration. Celui-ci reçoit des rapports semestriels sur les risques auxquels s'expose la Société ainsi que des rapports trimestriels sur la gestion et le contrôle de ces risques par rapport aux limites qu'il a approuvées. Le Comité de gestion de l'actif et du passif de la Société surveille le risque de liquidité et rencontre régulièrement la haute direction à cet égard.

La politique de la Société en matière de risque de liquidité énonce notamment les responsabilités de la direction en ce qui a trait à la gestion du portefeuille de titres de placement de la Société dans les limites des paramètres établis par toutes les politiques de la Société en matière de finances, et du mandat que la loi confère à la Société. Les échéances des titres de créance et autres sorties de fonds prévues doivent concorder, et elles doivent respecter les pourcentages autorisés par le conseil d'administration quant aux termes à courir des éléments du portefeuille.

De plus, la Société peut emprunter sur les marchés financiers ou au Trésor, avec l'approbation du ministre des Finances. La capacité d'emprunt de la Société s'élève actuellement à 19 milliards de dollars (19 milliards de dollars au 31 mars 2013). En vertu de la *Loi d'exécution du budget de 2009*, la limite d'emprunt est ajustée chaque année pour refléter la croissance des dépôts assurés.

Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque de perte en cas de détérioration de la valeur d'un instrument financier ou d'un autre placement ou élément d'actif appartenant directement ou indirectement à la Société et figurant au bilan ou hors bilan, à la suite de fluctuations des prix du marché (en raison de variations des taux d'intérêt et des taux de change et en raison des autres risques de prix).

La Société est principalement vulnérable aux fluctuations des marchés lorsqu'elle détient des avoirs ou des engagements financiers dont la valeur fluctue en fonction du marché, par exemple son portefeuille de titres de placement. Le risque de taux d'intérêt constitue le principal risque de marché auquel s'expose la Société. Le risque de change et les autres risques de prix auxquels s'expose la Société sont minimes.

Risque de taux d'intérêt

La Société comptabilise ses titres de placement au coût amorti, mais obtient la juste valeur de marché de ses titres de placement sur une base mensuelle pour les besoins de la présentation et de la gestion du risque financier. Par conséquent, la Société peut établir clairement l'incidence qu'auraient des variations de taux d'intérêt sur la valeur de marché de ses titres de placement. La note 5 des présents états financiers consolidés présente l'écart entre le coût amorti et la juste valeur de marché des titres de placement de la Société. Les variations des taux d'intérêt peuvent avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société, particulièrement sur ses produits de placement en raison de la taille du portefeuille de titres de placement de celle-ci et de l'importance relative des produits qu'il génère. La Société gère ses positions de risque de taux d'intérêt dans le but d'accroître ses produits d'intérêts, dans les limites du degré de tolérance établi à l'égard du risque, et dans le respect des politiques approuvées par le conseil d'administration. Les titres de placement de la Société sont soumis régulièrement à des analyses de choc de taux d'intérêt afin d'évaluer les effets d'éventuelles variations des taux sur le produit des intérêts.

La trésorerie de la Société, vulnérable aux taux d'intérêt à court terme, fait partie des actifs financiers exposés au risque de taux d'intérêt. Une telle exposition est négligeable.

Le tableau suivant illustre l'incidence qu'aurait eue une augmentation de 100 points de base ou une diminution de 25 points de base des taux d'intérêt sur le résultat net après impôt, selon la composition du portefeuille de placement à la fin de chaque exercice correspondant :

(en milliers de dollars canadiens)	Augmentation (diminution) du résultat net	
	2013-2014	2012-2013
Augmentation de 100 points de base	8 139	7 151
Diminution de 25 points de base	(2 035)	(1 788)

Risque de change et autres risques de prix

Aux termes de la politique de la Société en matière de risque de marché, la direction est notamment chargée d'exercer une gestion qui ne présente pas un degré important d'exposition à des risques liés aux positions sur actions, au risque de change ou au risque de marchandises. La Société ne peut pratiquer le commerce des instruments financiers autrement que pour répondre à ses besoins de liquidités, c'est-à-dire pour financer ses activités courantes et des solutions d'intervention auprès de ses institutions membres.

13 – Gestion du capital

Le capital de la Société est constitué du financement *ex ante*. La Société n'est pas assujettie à des exigences externes en matière de capital. Aucun changement n'est survenu dans la constitution du capital de la Société, et cette dernière a géré son capital sur les mêmes bases que celles de l'exercice précédent.

La Société a jugé prudent d'établir un financement *ex ante* pour couvrir d'éventuelles pertes liées à l'assurance-dépôts. Le montant de ce financement correspond à la somme des résultats non distribués et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts de la Société. Au 31 mars 2014, la cible minimale du financement *ex ante* était fixée à 100 points de base des dépôts assurés.

La Société n'a pas encore atteint le niveau cible du capital, tel qu'il a été établi dans le cadre du financement *ex ante*. Les taux de prime constituent le principal mécanisme de gestion du capital.

Financement *ex ante*

(en milliers de dollars canadiens)	Réel		Cible
	31 mars 2014	31 mars 2013	31 mars 2014
Résultats non distribués	1 568 529	1 316 280	
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	1 200 000	1 250 000	
Total du financement *ex ante*	**2 768 529**	**2 566 280**	**6 652 746[a]**
Total – Points de base des dépôts assurés	**42[a]**	**40[b]**	**100**

[a] selon le volume des dépôts assurés au 30 avril 2013
[b] selon le volume des dépôts assurés au 30 avril 2012

14 – Impôt sur le résultat

La Société est assujettie à l'impôt fédéral sur le résultat. Le résultat fiscal de la Société provient principalement des produits d'intérêts auxquels sont appliquées les déductions dont la Société peut se prévaloir pour calculer son résultat net imposable. Aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, les produits tirés des primes de la SADC ne sont pas imposables.

Le tableau suivant détaille la charge d'impôt comptabilisée en résultat net :

(en milliers de dollars canadiens)	2013-2014	2012-2013
Impôt exigible :		
(Recouvrement) charge d'impôt exigible	(912)	764
Ajustements liés à la charge d'impôt exigible d'exercices antérieurs	(13)	6
Impôt différé :		
afférent à la naissance et au renversement des différences temporaires	536	45
(Recouvrement) charge d'impôt comptabilisée dans le résultat net	**(389)**	**815**

Le tableau suivant détaille la charge d'impôt (le recouvrement d'impôt) comptabilisée en autres éléments du résultat global :

(en milliers de dollars canadiens)	2013-2014	2012-2013
Incidence fiscale du gain actuariel résultant de l'obligation au titre des prestations définies	55	39
Charge d'impôt comptabilisée dans les autres éléments du résultat global	**55**	**39**

Le tableau suivant présente le rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt établie selon le taux d'imposition fédéral :

(en milliers de dollars canadiens)	2013-2014	2012-2013
Résultat net avant impôt	251 695	23 442
Charge d'impôt selon le taux d'imposition fédéral de 25,0 % (25,0 % en 2013)	62 924	5 861
Produits non imposables tirés des primes	(47 932)	(30 020)
(Diminution) augmentation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts non déductible	(12 500)	25 000
Recouvrement non imposable de sommes radiées	(2 875)	(42)
Autres	(6)	16
(Recouvrement) charge d'impôt comptabilisée dans le résultat net	**(389)**	**815**

Les actifs et les passifs d'impôt différé résultent de ce qui suit :

	État consolidé de la situation financière		Comptabilisé dans le résultat net	
(en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2014	31 mars 2013	2013-2014	2012-2013
Immobilisations corporelles et incorporelles	(1 244)	(538)	(706)	(83)
Retenues	–	13	(13)	13
Incitatif à la location	325	353	(28)	(28)
Obligation au titre des prestations définies	270	284	41	53
Autres avantages à long terme du personnel	180	10	170	–
Charge d'impôt différé			**(536)**	**(45)**
(Passif) actif d'impôt différé net	**(469)**	**122**		

15 – Produits tirés des primes

En vertu du *Règlement administratif de la SADC sur les primes différentielles*, les institutions membres sont classées dans quatre catégories de prime d'après un barème de notes qui tient compte de plusieurs critères et facteurs. Les taux de prime en vigueur pour l'exercice 2013-2014 sont les suivants :

Catégorie de tarification *(Points de base des dépôts assurés)*	2013-2014	2012-2013
Catégorie 1	2,8	2,8
Catégorie 2	5,6	5,6
Catégorie 3	11,1	11,1
Catégorie 4	22,2	22,2

Des produits tirés des primes de 192 millions de dollars ont été inscrits au cours de l'exercice, comparativement à 120 millions de dollars durant l'exercice précédent, soit une hausse de 60 pour 100. Les produits ont augmenté par rapport à ceux de l'exercice précédent surtout en raison de la réduction de prime unique consentie au cours de l'exercice précédent aux institutions membres qui y ont eu droit pour s'être conformées à l'avance au *Règlement administratif de la SADC sur les exigences en matière de données et de systèmes*. En outre, l'accroissement des dépôts assurés durant l'exercice considéré a aussi contribué à l'augmentation des produits tirés des primes. Ces effets ont été en partie atténués par le changement de catégorie de tarification de certaines institutions membres qui se sont mieux classées au cours de l'exercice, ce qui s'est traduit par une baisse des produits tirés des primes pour la Société.

16 – Charges d'exploitation

(en milliers de dollars canadiens)	2013-2014	2012-2013
Salaires et autres frais de personnel	20 529	18 197
Honoraires et autres frais	5 208	5 236
Locaux	3 556	3 190
Sensibilisation du public	2 663	2 458
Frais généraux	2 497	3 025
Dotation aux amortissements	1 971	2 022
Traitement de données	1 739	1 964
	38 163	36 092
Recouvrement de charges auprès de parties liées	140	257
Total des charges d'exploitation	**38 023**	**35 835**

La Société fournit des services de centre d'appels au Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) selon le principe du recouvrement des coûts, par le biais d'une entente d'impartition.

17 – Transactions entre parties liées

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Société ainsi que les états financiers d'Adelaide Capital Corporation (ACC), entité structurée que la Société contrôle. Les soldes et les opérations entre la Société et ACC ont été éliminés lors de la consolidation et ne sont pas présentés dans cette note.

Même si la SADC est une société sans capital-actions, sa société mère est le gouvernement du Canada étant donné que tous les administrateurs de la SADC, autres que les administrateurs nommés d'office, sont nommés par le gouverneur en conseil, ou par un ministre fédéral sur approbation du gouverneur en conseil.

La Société est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada, leur propriétaire commun. La Société a conclu des opérations avec des parties liées dans le cadre de la prestation ou de l'achat de services divers. Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités de la Société ; elles sont comptabilisées à leur valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les parties liées. Les transactions entre parties liées qui sont significatives sont présentées dans le tableau suivant :

		Charges pour l'exercice		Coûts inscrits à l'actif pour l'exercice		Solde à payer	
(en milliers de dollars canadiens)	Note	2013-2014	2012-2013	2013-2014	2012-2013	31 mars 2014	31 mars 2013
Banque du Canada	a	688	472	2 191	2 162	679	722
Régime de pension de retraite de la fonction publique	b	2 876	2 394	–	–	252	226

a La Banque du Canada héberge sur son site le Système de déclaration réglementaire (SDR), qui sert à la collecte de données financières auprès des institutions financières sous réglementation fédérale. La SADC, le BSIF et la Banque du Canada contrôlent conjointement le SDR, et les trois parties se partagent à parts égales les coûts d'exploitation et les dépenses d'investissement du système. L'accès au SDR s'assimile aux activités de la SADC.

b Tous les employés admissibles de la Société participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique, régime à prestations contributives définies établi par voie législative et dont le gouvernement du Canada est le promoteur. Se reporter à la note 20 pour de plus amples informations.

Rémunération des principaux dirigeants de la Société

Les montants indiqués dans le tableau suivant ont été comptabilisés à titre de charges relatives à la rémunération des principaux dirigeants :

(en milliers de dollars canadiens)	2013-2014	2012-2013
Avantages à court terme	1 548	1 675
Avantages postérieurs à l'emploi	521	609
Autres avantages à long terme	15	–
Indemnités de fin de contrat de travail	–	243
Total de la rémunération des principaux dirigeants	**2 084**	**2 527**

18 – Intérêts détenus dans des entités structurées consolidées

La SADC a accordé des prêts à Adelaide Capital Corporation (ACC), entité structurée que la Société contrôle. Le prêt le plus récent, soit 200 000 dollars, a été fait au cours de l'exercice 2010-2011. Les prêts ont servi à payer des frais de litige et d'administration de l'entité structurée. La direction ne s'attend pas à ce que d'autres prêts soient accordés et prévoit qu'ACC sera liquidée dans le courant de l'exercice 2015-2016.

19 – Éventualités et engagements

Au 31 mars 2014, aucune réclamation n'était en cours à l'encontre de la Société.

La Société loue des bureaux à Ottawa et à Toronto. Le bail du bureau d'Ottawa se termine en septembre 2020 et comporte deux options de renouvellement consécutif de cinq ans chacune. Le bail du bureau de Toronto se termine en octobre 2016 et contient une option de renouvellement pour une période additionnelle de cinq ans.

Les paiements minimaux au titre des contrats de location simple comptabilisés à titre de charges pour l'exercice terminé le 31 mars 2014 ont totalisé 1,5 million de dollars (1,4 million de dollars en 2013).

Le tableau suivant présente le total des paiements minimaux futurs (exception faite des autres charges locatives) en vertu de contrats de location simple non résiliables :

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2014	31 mars 2013
Pas plus d'un an	1 523	1 531
Plus d'un an, mais pas plus de cinq ans	6 421	6 333
Plus de cinq ans	2 577	4 189
Total	**10 521**	**12 053**

Au 31 mars 2014, la Société n'avait aucun engagement concernant l'achat d'immobilisations corporelles (180 000 dollars au 31 mars 2013).

Par contre, au 31 mars 2014, la Société avait des engagements de 250 000 dollars relativement au développement du Système de déclaration réglementaire, qui sert à la collecte de données financières auprès des institutions financières sous réglementation fédérale (2 975 000 dollars au 31 mars 2013).

20 – Avantages du personnel

(en milliers de dollars canadiens)	2013-2014	2012-2013
Obligation au titre des prestations définies	1 765	1 820
Autres avantages à long terme du personnel	721	39
Avantages du personnel	**2 486**	**1 859**

Les membres du personnel de la Société reçoivent plusieurs avantages, notamment la possibilité de participer au Régime de pension de retraite de la fonction publique, à des régimes à prestations définies et à d'autres régimes d'avantages à long terme.

Régime de pension de retraite de la fonction publique

Tous les employés admissibles de la Société participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique (RPRFP), régime à prestations contributives définies, établi en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique* et régi par cette loi. Le gouvernement du Canada en est le promoteur. Les prestations de retraite sont fonction du salaire, du service ouvrant droit à pension, de l'âge et de la raison de la fin du contrat de travail. Les cotisations à ce régime sont obligatoires de la part de l'employé et de la Société. En vertu des dispositions en vigueur, la cotisation de la Société au RPRFP est 7,59 fois supérieure (8,00 fois en 2013) à celle des employés dont le salaire dépasse 155 000 dollars (150 900 dollars en 2013). Si le salaire est inférieur à 155 000 dollars, la cotisation de la Société dépend de la date d'embauche de l'employé. Si la date d'embauche est antérieure au 1er janvier 2013, la cotisation de la Société est alors 1,45 fois supérieure (1,64 fois en 2013) à celle de l'employé, et si elle est postérieure au 31 décembre 2012, la cotisation de la Société est 1,43 fois supérieure (1,57 fois en 2013) à celle de l'employé.

Au cours de l'exercice, le RPRFP a subi des modifications qui touchent les nouveaux participants. Dans le cas des employés embauchés avant le 1er janvier 2013, une prestation de retraite non réduite peut être touchée à compter de l'âge de 60 ans, sous réserve d'un service ouvrant droit à pension d'au moins deux ans (ou 55 ans avec 30 années de service). Par contre, si la date d'embauche est postérieure au 31 décembre 2013, l'employé pourra toucher une prestation de retraite non réduite à compter de l'âge de 65 ans, sous réserve d'un service ouvrant droit à pension d'au moins deux ans (ou 60 ans avec 30 années de service).

Dans les états financiers de la Société, le RPRFP est traité comme un régime de retraite à cotisations définies. La charge de la Société relative au RPRFP est présentée à la note 17. Il n'existe aucun accord contractuel ni aucune politique déclarée prévoyant la facturation du coût net des prestations définies de ce régime à l'endroit de la SADC ; la seule obligation de la Société à l'égard du RPRFP consiste à verser les cotisations établies.

Régimes à prestations définies

La Société est le promoteur de régimes à prestations définies sous forme d'indemnités de départ, de prestations de retraite et de prestations de décès.

La Société fournit des prestations de retraite à ses employés à leur départ à la retraite selon leurs années de service et leur salaire de fin de carrière. Des indemnités de départ sont versées aux employés qui comptent au moins dix ans de service sans interruption auprès de la Société. Le régime de prestations de décès prévoit le versement d'un montant forfaitaire basé sur le salaire au moment du décès. Il s'agit de régimes non capitalisés, auxquels les employés ne cotisent pas et qui ne comptent aucun actif. Les régimes ont donc un déficit égal au passif au titre des prestations constituées. Les prestations sont financées à l'aide des activités d'exploitation de la SADC.

La plus récente évaluation actuarielle de la portion non capitalisée des obligations, et les coûts des services rendus au cours de la période et des services passés connexes, a été réalisée par un actuaire-conseil en date du 31 mars 2014, selon la méthode des unités de crédit projetées. Les principales hypothèses utilisées aux fins des évaluations actuarielles sont les suivantes :

	31 mars 2014	31 mars 2013
Taux d'actualisation	3,90 %	3,73 %
Taux de croissance de la rémunération :		
Exercice 2013-2014	s.o.	2,0 % + mérite
Exercice 2014-2015	1,0 % + mérite	2,0 % + mérite
Par la suite	1,0 % + mérite	2,0 % + mérite

Le tableau suivant présente les montants comptabilisés dans les charges d'exploitation à l'égard de ces régimes à prestations définies :

(en milliers de dollars canadiens)	2013-2014	2012-2013
Coût des services rendus au cours de la période	159	166
Coût financier	70	74
Gains au titre des services passés	–	(12)
Charge au titre des prestations définies	**229**	**228**

La charge pour l'exercice est comprise dans les charges d'exploitation à titre de salaires et autres frais de personnel. Le tableau suivant présente les écarts actuariels cumulés comptabilisés immédiatement dans les résultats non distribués, à titre d'autres éléments du résultat global :

(en milliers de dollars canadiens)	Gain (perte) actuariel(le)
Montant cumulatif au 31 mars 2012	**(148)**
Comptabilisé durant la période	155
Montant cumulatif au 31 mars 2013	**7**
Comptabilisé durant la période	220
Montant cumulatif au 31 mars 2014	**227**

Le montant inclus dans l'état de la situation financière correspond à la valeur actuelle de l'obligation non capitalisée au titre des prestations définies. Le tableau suivant présente les variations de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies :

(en milliers de dollars canadiens)	Obligation au titre des prestations définies
Solde au 31 mars 2012	**1 763**
Coût des services rendus au cours de la période	166
Coût financier	74
Gains au titre des services passés	(12)
Versement de prestations	(16)
Gain actuariel résultant des changements dans les hypothèses démographiques	(210)
Perte actuarielle résultant des changements dans les hypothèses financières	55
Solde au 31 mars 2013	**1 820**
Coût des services rendus au cours de la période	159
Coût financier	70
Versement de prestations	(64)
Perte actuarielle résultant des changements dans les hypothèses démographiques	2
Gain actuariel résultant des changements dans les hypothèses financières	(222)
Montant cumulatif au 31 mars 2014	**1 765**

Des révisions raisonnablement possibles apportées à la date de clôture à l'une des hypothèses actuarielles pertinentes, pour autant que les autres hypothèses demeurent constantes, auraient fait varier l'obligation au titre des prestations définies comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2014	31 mars 2013
Augmentation (diminution) de l'obligation au titre des prestations définies		
Effet d'une hausse de 1 %		
Taux d'actualisation	(152)	(174)
Taux de croissance de la rémunération	189	215
Effet d'une baisse de 1 %		
Taux d'actualisation	176	204
Taux de croissance de la rémunération	(166)	(187)

L'analyse de sensibilité ci-dessus a été effectuée à l'aide de la méthode des unités de crédit projetées, à la date de clôture, soit la même méthode que celle utilisée pour le calcul de l'obligation au titre des prestations définies comptabilisée dans l'état de la situation financière. L'analyse de sensibilité peut ne pas correspondre à la variation réelle de l'obligation en raison des corrélations possibles entre certaines de ces hypothèses.

Les méthodes et hypothèses utilisées dans l'analyse de sensibilité n'ont subi aucun changement par rapport aux exercices antérieurs.

Au 31 mars 2014, la duration moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies était de 10 ans (11 ans au 31 mars 2013).

21 – Reclassement des chiffres comparatifs de l'exercice précédent

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour être conformes à la présentation adoptée dans les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice 2013-2014. Le reclassement était non significatif et n'a pas eu d'incidence sur l'état consolidé de la situation financière ni sur l'état consolidé du résultat global. En conséquence, la Société ne fournit pas un troisième état consolidé de la situation financière au 1er avril 2012, ni de notes complémentaires correspondantes.

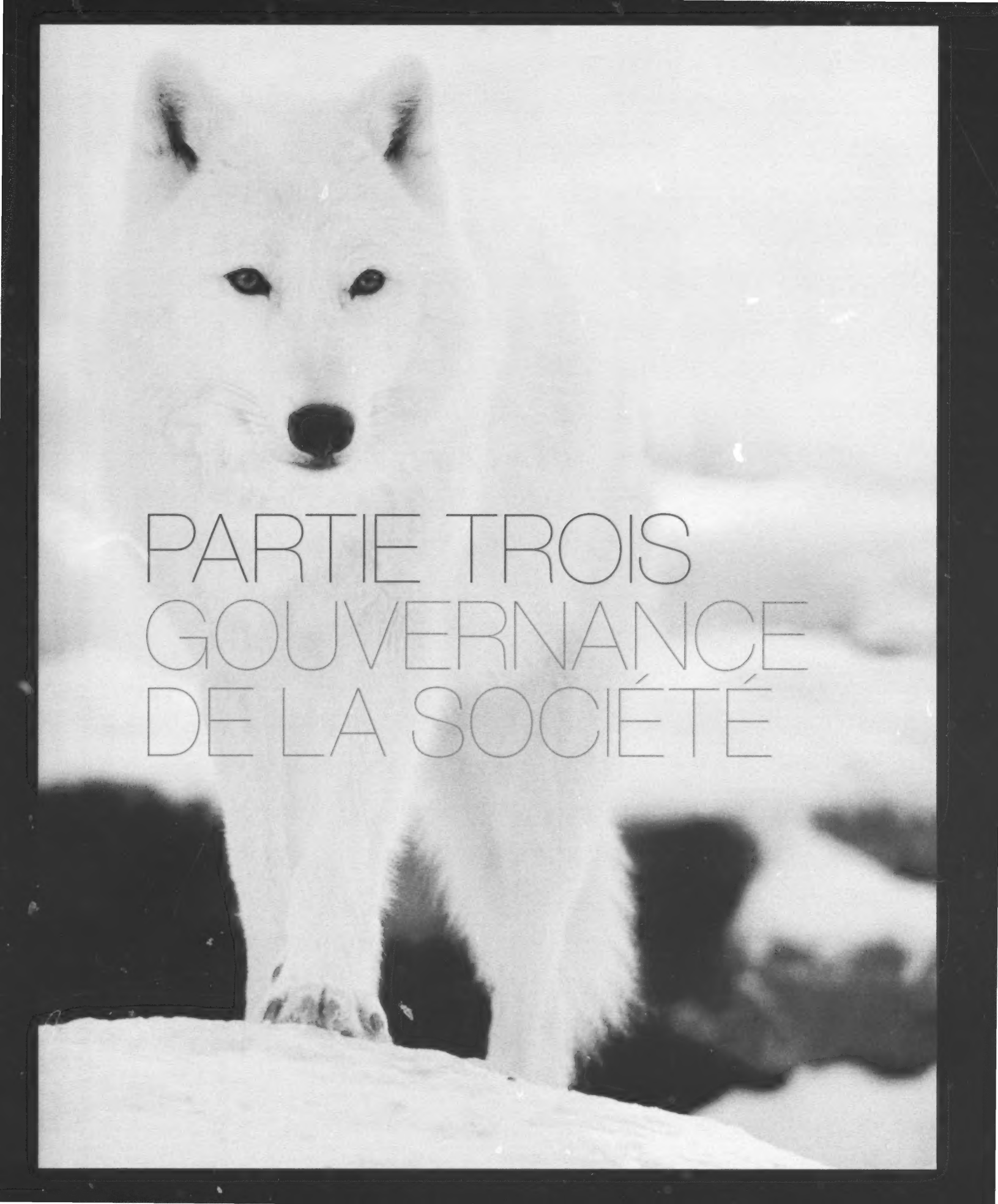

PARTIE TROIS
GOUVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ

GOUVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ

La SADC dispose d'un solide cadre de gouvernance et s'engage à continuer dans cette voie. La présente partie de notre rapport annuel renseigne sur le conseil d'administration de la SADC, les comités du conseil et la participation aux réunions. Y sont aussi présentées les activités menées par la Société pour répondre aux attentes envers la fonction publique en ce qui a trait à une bonne gouvernance.

Pour en savoir plus

Pour en savoir plus sur la gouvernance de la SADC, y compris sur la charte du conseil d'administration et de chacun de ses comités, et sur les membres du conseil, consultez notre site Web, au ***www.sadc.ca****.*

Conseil d'administration

Les activités de la SADC sont gérées par son conseil, formé d'un président, de cinq administrateurs provenant du secteur privé et de cinq administrateurs nommés d'office (le gouverneur de la Banque du Canada, le sous-ministre des Finances, le surintendant des institutions financières (BSIF), un surintendant auxiliaire des institutions financières ou un autre représentant du BSIF nommé par le ministre des Finances, et le commissaire de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC)).

Le conseil d'administration de la SADC guide l'orientation stratégique de la Société et veille à ce que les principaux risques d'entreprise soient cernés et gérés de façon adéquate. La charte du conseil précise le mandat global et l'engagement du conseil en matière de saine administration. Suivent la composition du conseil et de ses comités.

Composition du conseil d'administration

Bryan P. Davies
Président du conseil d'administration
Au conseil depuis : juin 2006
Reconduit dans ses fonctions pour un mandat de cinq ans, à compter de juin 2011

Administrateurs issus du secteur privé

George Burger
Chef d'entreprise
Toronto (Ontario)
Au conseil depuis : novembre 2010
*Nommé pour un mandat de trois ans**

John S. McFarlane
Avocat
Halifax (Nouvelle-Écosse)
Au conseil depuis : septembre 2008
Mandat reconduit en septembre 2011 pour trois ans

Éric Pronovost
Comptable professionnel agréé
Trois-Rivières (Québec)
Au conseil depuis : septembre 2008
Mandat reconduit en septembre 2011 pour trois ans

Shelley M. Tratch
Avocate
Vancouver (Colombie-Britannique)
Au conseil depuis : décembre 2006
Mandat reconduit en février 2013 pour trois ans

Angela Tu Weissenberger
Économiste
Calgary (Alberta)
Au conseil depuis : juin 2012
Nommée pour un mandat de trois ans

Administrateurs nommés d'office

Mark Carney
Gouverneur
Banque du Canada
Au conseil de février 2008 à juin 2013

Stephen Poloz
Gouverneur
Banque du Canada
Au conseil depuis : juin 2013
Nommé pour un mandat de sept ans

Julie Dickson
Surintendante des institutions financières
Bureau du surintendant des institutions financières
Au conseil depuis : octobre 2006
Nommée pour un mandat de sept ans

Michael Horgan
Sous-ministre
Ministère des Finances
Au conseil depuis : septembre 2009
Nommé à titre amovible

Ursula Menke
Commissaire
Agence de la consommation en matière financière du Canada
Au conseil de décembre 2007 à juin 2013

Lucie Tedesco
Commissaire
Agence de la consommation en matière financière du Canada
Au conseil depuis : juin 2013
Nommée pour un mandat de cinq ans

Administrateurs nommés d'office (suite)

Ted Price
Surintendant adjoint
Bureau du surintendant des institutions financières
Au conseil de janvier 2007 à juin 2013

Andrew Kriegler
Surintendant adjoint
Secteur de la réglementation
Bureau du surintendant des institutions financières
Au conseil depuis : juin 2013
Nommé en vertu de l'alinéa 5(1)b.1) de la Loi sur la SADC

Substituts des administrateurs nommés d'office

Agathe Côté
Sous-gouverneure
Banque du Canada
Substitut d'août 2010 à avril 2013

Lawrence Schembri
Sous-gouverneur
Banque du Canada
Nommé substitut en avril 2013

Jeremy Rudin
Sous-ministre adjoint
Direction de la politique du secteur financier
Ministère des Finances
Nommé substitut en octobre 2008

Les personnes dont le nom apparaît **en gras** sont des membres actuels du conseil.
* en fonction jusqu'à la nomination d'un successeur

Comités du conseil

Le conseil d'administration de la SADC comptait quatre comités en 2013-2014 : le Comité d'audit, le Comité des ressources humaines et de la rémunération, le Comité de la régie de la Société et des candidatures et le Comité de direction.

Comité d'audit

Mandat :

Le Comité d'audit supervise les audits internes et externes et la gestion des risques. Il formule des recommandations à l'intention du conseil d'administration sur des enjeux financiers, notamment à l'égard des états financiers trimestriels qu'il a la charge d'examiner et d'approuver, et à l'égard du rapport de gestion du Rapport annuel de la SADC qui comprend les états financiers consolidés.

Composition :

- **É. Pronovost (président)** – Membre depuis septembre 2008 et président depuis juin 2009
- **G. Burger** – Membre depuis janvier 2011
- **J. S. McFarlane** – Membre depuis septembre 2008
- T. Price – Membre de janvier 2007 à juin 2013
- **A. Kriegler** – Membre depuis juillet 2013
- **A. Tu Weissenberger** – Membre depuis juin 2012

Comité des ressources humaines et de la rémunération

Mandat :

Le Comité des ressources humaines et de la rémunération examine toute question liée aux ressources humaines et formule des recommandations, notamment en matière de : évaluation du rendement du premier dirigeant ; planification de la relève ; respect des normes de conduite professionnelle et de comportement éthique, et des exigences réglementaires ; rémunération.

Composition :

- **S. M. Tratch (présidente)** – Membre depuis janvier 2007 et présidente depuis février 2008
- **B. P. Davies** – Membre depuis septembre 2006 et président de septembre 2006 à février 2008
- **J. Dickson** – Membre depuis février 2008
- **J. S. McFarlane** – Membre depuis septembre 2008
- **A. Tu Weissenberger** – Membre depuis juin 2012

Les personnes dont le nom apparaît **en gras** sont des membres actuels du conseil.

Comité de la régie de la Société et des candidatures

Mandat :

Le Comité de la régie de la Société et des candidatures s'assure qu'existent les structures et les processus nécessaires au contrôle et à l'orientation efficaces des activités de la SADC, notamment en ce qui a trait à la stratégie et au plan de la Société en matière de sensibilisation du public.

Composition :

- **J. S. McFarlane (président)** – Président depuis janvier 2011
- **G. Burger** – Membre depuis janvier 2011
- **B. P. Davies** – Membre depuis juin 2006 et président de juin 2006 à juin 2009
- U. Menke – Membre de février 2008 à juin 2013
- **L. Tedesco** – Membre depuis septembre 2013
- **S. M. Tratch** – Membre depuis janvier 2007

Comité de direction

Mandat :

Le Comité de direction se réunit, au besoin, sur demande du conseil d'administration, du président du conseil ou du président et premier dirigeant, pour étudier tout sujet que lui soumet le conseil, le président du conseil ou le président et premier dirigeant et qui ne rentrerait pas dans le mandat d'un autre comité du conseil, et exécuter toute autre fonction que lui assigne ou délègue le conseil.

Composition :

- **B. P. Davies (président)** – Membre et président depuis juin 2006
- M. Carney – Membre de février 2008 à juin 2013
- **S. Poloz** – Membre depuis juin 2013
- **S. M. Tratch** – Membre depuis janvier 2009

Les personnes dont le nom apparaît **en gras** sont des membres actuels du conseil.

Participation aux réunions du conseil et de ses comités

(du 1er avril 2013 au 31 mars 2014)

Le tableau qui suit résume la participation des administrateurs aux réunions du conseil et des comités dont ils font partie.

	Comités du conseil				
	Conseil d'administration	Comité d'audit	Comité de la régie de la Société et des candidatures	Comité des ressources humaines et de la rémunération	Comité de direction
Nombre de réunions[a]	6[b]	4	3	4	0
Présences					
Administrateurs issus du secteur privé					
B. P. Davies – président	6		3	4	s.o.
G. Burger	4	3	3		
J. S. McFarlane	6	4	3	4	
É. Pronovost	5	4			
S. M. Tratch	6		3	4	s.o.
A. Tu Weissenberger	6	4		4	
Membres d'office (substituts)					
Banque du Canada[c]	5 (5)				s.o.
Surintendant des institutions financières[d]	6			4	
Bureau du surintendant des institutions financières[e] – 2e administrateur	6	4			
Ministère des Finances[f]	1 (6)				
Agence de la consommation en matière financière du Canada[g]	5		3		

[a] Y compris les réunions par téléphone

[b] Y compris une séance de planification stratégique du conseil

[c] M. Carney a quitté la Banque du Canada le 31 mai 2013. La nomination de S. Poloz au poste de gouverneur de la Banque du Canada a pris effet le 3 juin 2013. (L. Schembri a succédé à A. Côté à titre de substitut le 12 avril 2013.)

[d] J. Dickson

[e] T. Price a quitté le BSIF le 24 juin 2013. A. Kriegler a été nommé surintendant adjoint, Secteur de la surveillance, le 24 juin 2013.

[f] M. Horgan (J. Rudin)

[g] U. Menke a quitté son poste de commissaire, ACFC, le 2 juin 2013. L. Tedesco a été nommée commissaire par intérim le 3 juin 2013 puis commissaire permanente le 3 septembre 2013.

Honoraires des administrateurs

En 2013-2014, les honoraires versés aux administrateurs issus du secteur privé en rétribution de leurs fonctions au conseil ont totalisé 88 530 dollars (97 546 dollars en 2012-2013).

Haute direction

La haute direction de la SADC se compose du président et premier dirigeant et de quatre vice-présidents, chacun à la tête d'une division. Le président et premier dirigeant est nommé par le gouverneur en conseil, qui approuve la rémunération liée au poste. L'échelle de salaire du premier dirigeant est actuellement fixée entre 254 400 dollars et 299 200 dollars. Les objectifs de rendement du premier dirigeant sont fixés et évalués une fois l'an par le conseil d'administration de la SADC puis remis au ministre des Finances. Les dirigeants sont nommés à leur poste par le conseil d'administration. Le conseil approuve les échelles de salaire de ces postes qui, au 31 mars 2014, étaient fixées entre 185 544 dollars et 271 630 dollars. Suit le nom des dirigeants de la SADC, au 31 mars 2014.

Michèle Bourque
Présidente et première dirigeante

Karen Badgerow
Première vice-présidente, Assurance et Évaluation des risques

Thomas J. Vice
Premier vice-président, Règlements complexes et Plans d'urgence

Dean A. Cosman
Vice-président, Finances et Administration, et directeur financier

M. Claudia Morrow
Vice-présidente, Affaires générales, conseillère générale et secrétaire de la Société

Les dépenses des dirigeants en matière de représentation et de déplacements sont affichées chaque trimestre sur le site Web de la Société (**www.sadc.ca**).

Organigramme de la SADC

au 31 mars 2014

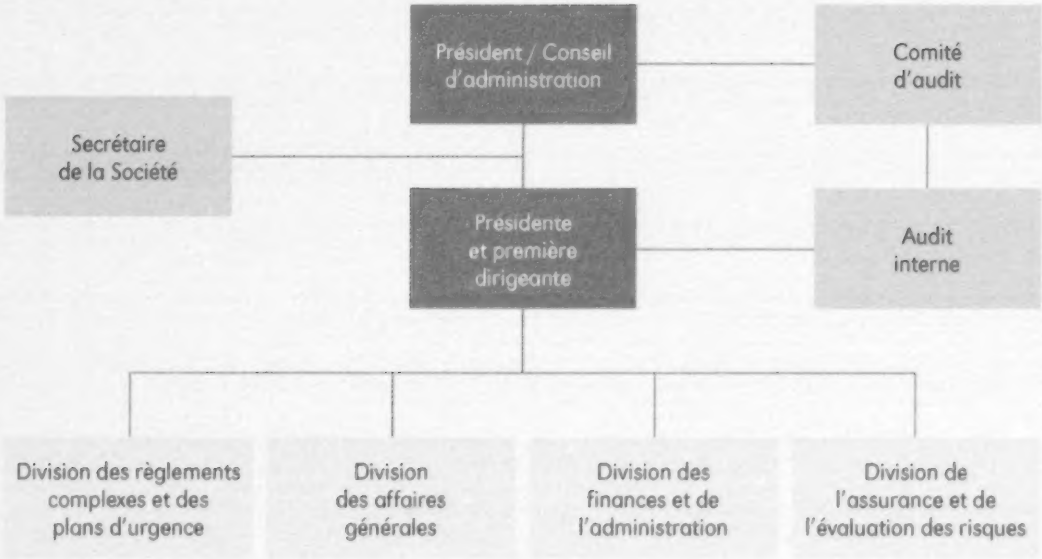

Répondre aux attentes à l'égard de la fonction publique

Comportement éthique et intégrité

La SADC accorde une grande importance à l'éthique et à l'intégrité. L'adhésion à nos codes et politiques en matière d'éthique de même que le respect du *Code de valeurs et d'éthique du secteur public*, qui a été intégré aux politiques de la SADC, est une condition *sine qua non* de travail à la SADC. Chaque année, employés et administrateurs doivent attester qu'ils adhèrent à leur code respectif. Des rapports sur le respect des codes et autres pratiques liées à la conduite professionnelle et au comportement éthique sont remis au Comité d'audit et au Comité des ressources humaines et de la rémunération.

Formation en matière d'éthique

Tous les deux ans, les employés suivent une formation obligatoire en matière d'éthique. Dans le cadre de la dernière formation, organisée en janvier 2014, les employés devaient consulter les politiques et les codes de la SADC en matière de conduite professionnelle et de comportement éthique. Leurs principales obligations leur ont été rappelées et ils ont reçu des renseignements utiles en cas de problème d'ordre éthique au travail.

Assemblée publique annuelle

En novembre 2013, la SADC a tenu son assemblée publique annuelle à Toronto, en Ontario, en partenariat avec Advocis, l'association des conseillers financiers du Canada. L'assemblée est l'occasion pour la Société d'informer le public et les parties intéressées sur notre mandat et les services que nous rendons, et de répondre aux questions qui nous sont posées.

GLOSSAIRE

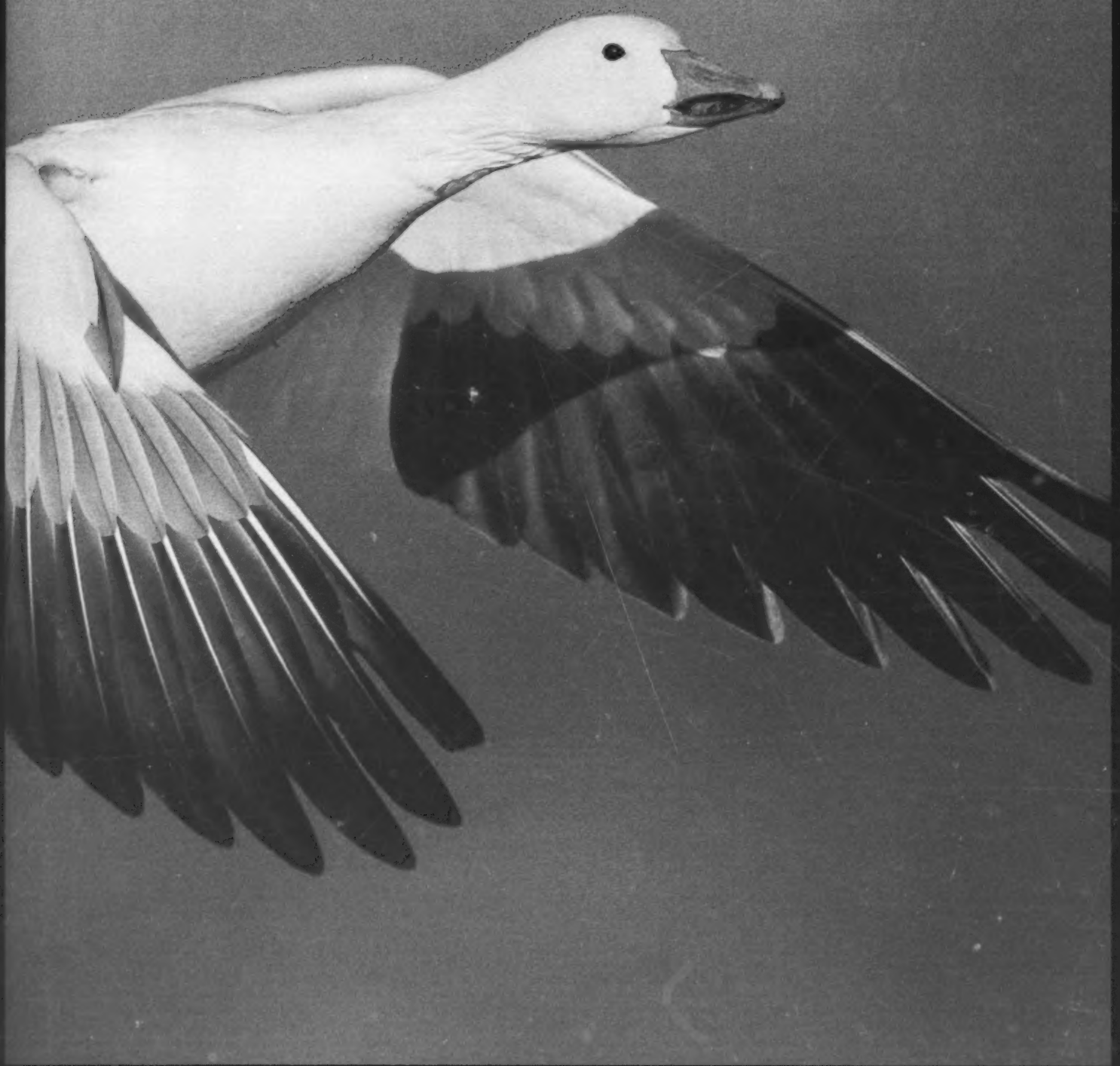

GLOSSAIRE

Accélération du calcul des dépôts à rembourser : La capacité de calculer rapidement le montant des dépôts assurés à rembou ;er aux déposants. *(Fast Insurance Determination)*

Accord de Bâle III : Troisième d'une série d'accords, Bâle III se veut une réponse aux lacunes de la réglementation financière mises au jour par la crise financière. Bâle III vient renforcer les exigences en matière de fonds propres et met en place de nouvelles exigences réglementaires concernant la liquidité et le ratio de levier financier des banques. *(Basel III Accord)*

Banque d'importance systémique nationale (BISN) : Banque désignée d'importance systémique nationale par l'organisme de réglementation parce que sa faillite représenterait un risque sérieux pour le système financier. Les paramètres permettant de déterminer qu'une banque est une BISN sont établis par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Sont prises en compte les caractéristiques de la banque comme sa taille, ses liens d'interdépendance et sa substituabilité, dans la mesure où elles auraient des répercussions d'ordre systémique en cas de faillite de la banque. Les BISN sont soumises à une surveillance intense et à des exigences élevées en matière de fonds propres afin de minimiser les probabilités de faillite. *(Domestic systematically important banks (D-SIBs))*

Conseil de stabilité financière (CSF) : Le CSF a pour mandat de coordonner, sur le plan international, les travaux des autorités financières nationales et des organismes de normalisation internationaux, d'élaborer et de promouvoir des politiques efficaces en matière de réglementation, de supervision et autres pour le secteur financier, pour favoriser la stabilité financière. *(Financial Stability Board (FSB))*

Dépôt : Tel que le définit *La Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (la Loi sur la SADC), un dépôt est le solde impayé de l'ensemble des sommes reçues d'une personne ou détenues au nom de celle-ci par une institution membre de la SADC dans le cadre normal de ses activités en matière de prise de dépôts, celle-ci étant tenue :

(a) d'une part de le porter au crédit du compte de cette personne ou de délivrer un document aux termes duquel l'institution membre est le principal obligé ;

b) d'autre part, de rembourser les sommes, sur demande du déposant, à échéance ou dans un délai déterminé suivant une demande à cet effet, y compris les intérêts afférents à ces sommes. *(Deposit)*

Dépôt assurable : Pour être couvert par l'assurance-dépôts fournie par la SADC, un dépôt doit : être effectué en dollars canadiens, être payable au Canada dans un délai de cinq ans suivant la date de dépôt, et être confié à une institution financière membre de la SADC. Constituent des dépôts assurables les sommes versées dans des comptes d'épargne et de chèques, les dépôts à terme – comme les certificats de placement garanti (CPG), les mandats et les traites ainsi que les traites et chèques certifiés. Tous les dépôts ne sont pas assurables. Par exemple, la SADC n'assure pas les dépôts en devise, les placements hypothécaires, les actions et les fonds communs de placement. *(Eligible Deposit)*

Dépôt en commun : Dépôt détenu par plusieurs copropriétaires dont le droit de copropriété est clairement consigné dans les registres de l'institution membre qui détient le dépôt. *(Joint Deposit)*

Exercice comptable des primes : Période s'étalant du 1er mai au 30 avril de l'année suivante. *(Premium Year)*

Financement *ex ante* : Constitution d'une provision ou d'une caisse devant servir au remboursement des dépôts assurés en cas de faillite d'une institution membre, et qui correspond, dans le cas de la SADC, à la somme des résultats non distribués et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts. (Ex Ante *Funding)*

Infrastructure des marchés financiers (IMF) : Système multilatéral qui réunit les établissements participants, y compris l'opérateur du système, et utilisé aux fins de la compensation, du règlement ou de l'enregistrement des paiements, titres, dérivés ou autres transactions financières. *(Financial Market Infrastructures (FMIs))*

Institution membre : Banque, société de fiducie, société de prêt, coopérative de crédit fédérale, ou association régie par la *Loi sur les associations coopératives de crédit* dont les dépôts sont assurés par la SADC. *(Member Institution)*

Institution-relais : Institution membre de la SADC mise sur pied temporairement pour préserver les fonctions essentielles d'une institution membre de la SADC qui ne serait plus viable et contribuer au maintien de la stabilité financière. *(Bridge Bank)*

Nommé (ou membre) d'office : Désigné à une deuxième fonction de par une nomination à une première. Par exemple, les titulaires de certains postes de hauts fonctionnaires (le gouverneur de la Banque du Canada, le surintendant ou un surintendant adjoint des institutions financières, le sous-ministre des Finances ou le commissaire de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada) siègent automatiquement au conseil d'administration de la SADC tant qu'ils exercent ces fonctions. *(Ex Officio)*

Normes internationales d'information financière (IFRS) : Normes de comptabilité et d'information financière établies et révisées par le Conseil des normes comptables internationales (IASB) pour favoriser l'établissement de rapports financiers fiables et pertinents, qui soient compréhensibles et comparables d'un pays à un autre. Les IFRS remplacent graduellement les normes canadiennes d'établissement de rapports financiers. *(International Financial Reporting Standards)*

Point de base : Un point de base équivaut à 0,01 pour 100. *(Basis Point)*

Primes : Sommes que la SADC perçoit des institutions membres pour protéger les dépôts assurables qu'elles détiennent. Les primes sont calculées une fois l'an au prorata du passif-dépôts assurable qu'une institution détient au 30 avril. La SADC s'appuie sur un barème de primes différentielles en vertu duquel les institutions sont classées dans l'une des quatre catégories de tarification établies. Les institutions les mieux cotées payent le taux de prime le plus bas. *(Premiums)*

Programme de restructuration des institutions financières : Dispositions de la Loi sur la SADC en vertu desquelles le gouverneur en conseil peut, par décret, ordonner une transaction ou une série de transactions visant la restructuration d'une grande partie des affaires d'une institution membre défaillante ou faillie. *(Financial Institution Restructuring Provisions)*

Provision pour pertes : Montant porté au bilan en vue de pourvoir à des pertes ou à des dépenses escomptées ou éventuelles. La SADC maintient une provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts qui correspond au montant des pertes que, selon ses meilleures estimations, la SADC risque de subir en sa qualité d'assureur des dépôts détenus par les institutions membres. *(Provision for Loss)*

Ratio de fonds propres de catégorie 1 : Ratio des fonds propres durs sur les actifs pondérés en fonction des risques. *(Tier 1 Capital Ratio)*

Règlement autre qu'un remboursement : Recours à des méthodes et solutions de règlement de la faillite d'une institution membre autres que le remboursement des déposants. La SADC pourrait entre autres opter pour la mise sur pied d'une institution-relais (voir définition) ou faciliter la vente de l'institution en tout ou en partie. *(Non-Payout Resolution)*

Règlement de faillite : Procédure visant à régler les affaires d'une institution membre en faillite par la voie d'une solution durable permettant d'en continuer l'exploitation ou bien par la voie d'une liquidation ordonnée. *(Failure resolution)*

Remboursement des dépôts assurés : Procédure suivant laquelle la SADC s'acquitte de son obligation d'assureur envers les déposants d'une institution membre en faillite, en les indemnisant pour la perte de leurs dépôts couverts par l'assurance-dépôts. Deux modes de remboursement des dépôts sont prévus : (1) la SADC émet des chèques aux déposants assurés ; (2) elle vire à une autre institution membre un montant égal aux dépôts à vue assurés dont les déposants sont titulaires. *(Payout)*